

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AIZENAY SEANCE DU DEUX MAI DEUX MILLE DIX SEPT

PROCÈS-VERBAL

---o0o---

L'an deux mille dix-sept, le deux mai, le Conseil Municipal de la Commune d'AIZENAY, dûment convoqué par lettre en date du vingt-six avril s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Bernard PERRIN, Maire.

Étaient présents les conseillers municipaux : Serge ADELÉE, Sandrine BELLEC, Cindy BESSEAU, Bernard BEYER, Joël BLANCHARD, Marie-Cécile BROCHARD, Marie-Annick CHARRIER, Philippe CLAUTOUR, Geneviève COUTON, Emmanuel GARNON, Isabelle GUÉRINEAU, Christophe GUILLET, Patrick LAIDIN, Françoise MORNET, Éric PAQUET, Julie PERRAUDEAU, Bernard PERRIN, Dany RABILLER, Franck ROY, Marcelle TRINEAU, Roland URBANEK, Didier VERDON

Pouvoir :

*Claudie BARANGER donne pouvoir à Isabelle GUÉRINEAU
Clarisse BESSONNET donne pouvoir à Éric PAQUET
Audrey DELANOË donne pouvoir à Joël BLANCHARD
Stéphanie DELAS donne pouvoir à Sandrine BELLEC
Isabelle LOQUET donne pouvoir à Cindy BESSEAU
François MÉNARD donne pouvoir à Dany RABILLER
Christophe ROBRETEAU donne pouvoir à Philippe CLAUTOUR*

Membres élus : 29
Présents : 22
Pouvoirs : 7
Excusé : 0

Secrétaire de séance : Marcelle TRINEAU

I - VIE DE LA COMMUNE : RAPPORTS DES COMMISSIONS

1 – COMMISSION AFFAIRES CULTURELLES

☐ EXPOSITIONS D'ÉTÉ AU BUREAU DU TOURISME

Jeunes Talents d'Aizenay du 2 au 21 mai 2017

Cette exposition est proposée par les collégiens avec des œuvres réalisées pendant les cours d'arts plastique.

Aizenay Photo Nature du 22 mai au 11 juin 2017

Plusieurs thèmes sont déclinés dans cette exposition photos dont un thème sur le monde agricole, proposé en noir et blanc.

☐ FESTIVAL JAZZ'INATE 2017

Pour cette 13^{ème} édition, le partenariat s'intensifie avec l'association des commerçants :

- partenariat avec les bars qui reçoivent les concerts ;
- organisation d'une soirée par l'association des commerçants ;
- l'Aizy Bar (bar éphémère) sera présent sur la Place du Champ de Foire, une belle occasion de proposer une animation sur cette place ;
- une nouvelle édition du concours des vitrines aux couleurs du festival de jazz. Un bon d'achat d'une valeur de 120 € sera remis au gagnant de ce concours le jeudi 18 mai 2017 à 18 heures à l'Aizy Bar.

La programmation

Mardi 16 mai – Littoral Bowling – 20h30 - Sarah Lenka Trio

Sarah LENKA, chant – Quentin GHOMARI, trompette – Fabien MORNET, guitare

Après 2 disques de jazz salués par la critique et remarquables par le public, Sarah LENKA a décidé pour son 3^e album de se consacrer au répertoire de Bessie SMITH. À sa façon, dans un registre folk-blues, de son timbre éraillé et de sa sensibilité féline, elle restitue sans fard, toute la profondeur de ces chansons qui n'ont pas vieilli tant ce qu'elles nous disent de la condition humaine, de l'amour, du désir, reste intemporel et continue de nous parler...

Mercredi 17 mai – Café des Halles – 20h30 - Gaëtan Nicot Trio

Gaëtan NICOT, piano et fender rhodes – Etienne CALLAC, basse électrique – Christophe LAVERGNE, batterie

Jazz Radiophonique Eighties est un brillant hommage aux groupes mythiques des années 80 par le pianiste Gaëtan NICOT. Après un début de carrière en sideman, il s'entoure pour son premier album en trio du batteur Christophe LAVERGNE et du bassiste Etienne CALLAC. Bien plus que des reprises, les titres originaux sont ici épurés, réinventés, réappropriés. La thématique, toujours présente en filigrane, sert de terrain de jeu à Gaëtan NICOT pour inscrire son propre style à l'aune de ces tubes populaires.

Jeudi 18 mai – A l'Aizy bar – Place du Champ de Foire – 20h30 - Los Manchos de la Mancha

Tim DAHAN, accordéon chromatique – Stéphane ROBIN, guitare – Grégory PERIN, guitare – Claude RENON, contrebasse

Les quatre musiciens passionnés de Los Manchos de la Mancha, rassemblés autour d'une amitié sincère et fidèle, ont un jour croisé la route du jazz manouche. Leurs compositions se mêlent aux standards de Django REINHARDT, de Rosenberg trio ou de Tchavolo SCHMIDT... Ils incarnent toutes les valeurs du swing manouche : l'énergie, la convivialité et l'émotion.

Vendredi 19 mai – Le Moiron – 20h30 - Geysa et Son Tri-Cuba

Geysa Maria DIAZ CRUZ, chant leader – Rodney MORALES, guitare – Willy BENAVIDES, contrebasse et chant – Cristian ZARATE, flûte et saxo – Fabien DILLET, percussions.

Une soirée jazz à la sauce cubaine! Ce groupe de cinq musiciens chanteurs se produit avec la recette qui convient pour une chaude atmosphère de joie et de bonne musique : des airs de salsa, de cha cha cha, de bossa nova, du rythme, du soleil... La douce voix de la chanteuse cubaine Geysa Maria DIAZ CRUZ est parfaitement accompagnée et mise en valeur par ses complices musiciens.

Samedi 20 mai – Café des Arts – 20h30 - Bohème jazz quartet

Jacques JULIENNE, accordéon – Rémy HERVO, guitare – Guillaume SOURIAU, contrebasse – Frédéric ROBERT, batterie

Voilà une belle rencontre, présage d'un bel avenir. Ces quatre jazzmen talentueux se révèlent dans une complicité créative. Un voyage dans les styles et les ambiances qui touche naturellement un large public. Musiciens aguerris, virtuoses aux échappées vibrantes, leur son vous enveloppe dans l'interprétation originale de compositions et de reprises du répertoire jazz. Une musicalité qui défie les lois de l'apesanteur !

Dimanche 21 mai Camping La Forêt – 18h30 - Cat's Corner Sextet

Elisabeth PANIEZ, saxophone alto et chant – Timothée LIOTARD, clarinette et saxophone ténor – Jean-Marie GOUPIL, trompette – Julien MARTIN, guitare – Anthony MUCCIO, contrebasse – Arnaud LECHANTRE, batterie

Inspiré par les grands orchestres historiques (ceux de Chick Webb, Count Basie, Jimmy Lunceford, Duke Ellington ou encore Artie Shaw), le Cat's Corner fait revivre la musique des clubs de Harlem des années 30-40. Son répertoire pétillant et festif, taillé pour la danse, navigue de pépites oubliées en grands succès de l'époque. Connaisseur ou néophyte, venez partager avec nous un moment de pure joie de vivre ! Fidèles à l'adage de Jimmy LUNCEFORD : "Rythm is our business"...

☐ JUMELAGE

Le comité de Jumelage avec Malpartida de Caceres se renouvelle et reprend ses activités. Nous attendons des informations au sujet de la venue ou non d'un groupe d'habitants de Malpartida cet été.

L'exposition d'œuvres de l'artiste d'Aizenay « Rose » sera en place pendant ce mois de mai à la maison de la culture de Malpartida de Caceres ; nous attendons des photos.

☐ MÉDIATHÈQUE

Le Vendredi 12 mai 2017 à partir de 20 heures est organisée une soirée « Les voyageurs du soir ». Le thème est « Une petite gourmandise ».

☐ AGENDA - VIE DE LA COMMISSION

- **Judi 11 mai 2017 à 10 heures 30 en mairie** : Suivi du projet 2017 ;
- **Lundi 12 juin 2017 à 17 heures 30 à la Salle des Quatre Rondes** : Mise au point du projet culturel avec les écoles pour le salon d'automne ;
- **Mercredi 21 juin 2017** : Fête de la musique ;
- **Lundi 26 juin 2017 à 19 heures salle du conseil municipal** : Rencontre avec les associations culturelles pour établir les plannings d'utilisation des salles.

2 - COMMISSION URBANISME - DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DÉPLACEMENT

☐ URBANISME

Étude sur la circulation du centre-ville

Dans le cadre des réflexions d'aménagement du secteur OPAH-RU, une étude complémentaire sur la circulation du centre-ville a été demandée au cabinet ADEMA. Ce cabinet a comptabilisé et analysé les différents flux de circulation dans le centre-ville, notamment sur les axes suivants : rue de l'Hôtel de Ville, avenue de Verdun, rue du Maréchal Foch.

Une réunion avec la commission urbanisme et les commerçants et riverains du secteur est envisagée le mardi 23 mai 2017 prochain à 19 heures 30 avec le cabinet ADEMA afin de présenter les pistes de réflexions suite à cette étude.

PLU

La modification du PLU devrait être approuvée au prochain conseil communautaire du 15 mai prochain. Le commissaire enquêteur a émis un avis favorable à cette modification.

Lotissement La Clé des Champs

Il reste seulement 2 lots en vente sur ce secteur qui compte 34 lots libres.

ZAD

Après avoir été abordées en commission urbanisme en novembre 2016, les réflexions autour de la mise en place d'une ZAD ont avancé. La communauté de communes Vie et Boulogne doit prochainement se prononcer sur la mise en place de cet outil de veille foncière lors d'un prochain conseil communautaire. La commune aura ensuite à approuver ce lancement.

Prochaine commission urbanisme

La prochaine commission urbanisme aura lieu le mardi 6 juin 2017 à 19 heures.

3 - COMMISSION AFFAIRES SOCIALES ET SOLIDARITÉS

☐ ACCUEIL DE LA FAMILLE MOMIKA

Le 29 mars 2017 nous avons accueilli la famille MOMIKA composée de 5 personnes : les parents, les deux enfants, et la grand-mère. Les enfants vont à l'école Louis Buton depuis la rentrée du 24 avril. Les parents suivent des cours de français donnés par des bénévoles deux fois par semaine. Les progrès sont rapides. L'association assure le suivi pour toutes les démarches administratives et travaille à leur bonne intégration au sein de notre commune.

☐ ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MOSAÏQUE LE 4 AVRIL 2017

Le transfert des locaux Rue Monseigneur Gendreau a apporté à l'association une visibilité au public qui se concrétise par un nombre croissant des personnes reçues, que ce soit à l'accueil ou par téléphone, internet. La participation aux activités est également en augmentation.

La commission des jardins familiaux s'est réunie le 13 avril pour la mise en route des cultures. La belle saison arrive à grand pas. Les 26 terrains sont tous occupés.

Les 19 et 20 mai 2017, se déroulera l'opération « Jardinade » avec une animatrice environnement autour des thèmes suivants : les décomposteurs – les associations de plantes, trucs et astuces du jardin...

Également une opération « lazurage » pour l'entretien des cabanons.

Ce week-end se terminera par un apéro « jardinade » sous le préau des jardins familiaux.

☐ VISITE DES SAISONNALES A COMMEQUIERS LE 18 AVRIL 2017

Quelques membres de la commission sociale se sont rendus le 18 avril dernier à Commequiers afin de prendre connaissance du fonctionnement et de l'organisation des Saisonales. Nous avons été reçus par la directrice de l'établissement qui nous a présenté la structure et qui a répondu à nos différentes questions. Cette mise en place répond à un réel besoin. En effet le taux de remplissage est sur l'ensemble des Saisonales de 92 %. Une visite de l'établissement a clôturé cet après-midi.

☐ RESTITUTION DE L'ANALYSE DES BESOINS SOCIAUX

La restitution de l'analyse des besoins sociaux effectuée sur notre nouveau territoire Vie et Boulogne a été faite le 27 avril dernier à Beaufou devant les élus et les personnes ayant travaillé sur cette étude.

Il en ressort quatre axes de travail :

Axe 1 – Investir en faveur de la jeunesse par :

- Agir contre le décrochage scolaire
- Faciliter la mobilité des jeunes
- Soutenir la parentalité
- La prévention des jeunes
- Soutenir et mettre en relation des lieux d'accueil jeunes

Axe 2 – Favoriser l'accès aux services et aux services public :

- Lutter contre la fracture numérique
- Faciliter les déplacements
- Développer les modes de garde atypiques

Axe 3 – Agir contre les précarités et les vulnérabilités :

- Favoriser le maintien à domicile
- Les accueils en établissement
- L'approche complémentaire des acteurs

Axe 4 – Soutenir les associations d'utilité sociale :

- Le soutien aux bénévoles associatifs
- La pratique des mutualisations.

☐ AGENDA

- **Mercredi 10 Mai 2017** : rencontre conviviale des personnes bénéficiant des plateaux repas à la Salle Georges Hillairiteau. **Les membres du Conseil des Sages iront chercher les personnes ne pouvant se déplacer seules ;**
- **Jeudi 18 mai 2017** : Assemblée générale Tremplin à 18 heures 30 à la Salle des Quatre Rondes ;
- **Lundi 22 Mai 2017** : Restitution aux participants et à leurs référents de l'expérimentation « Bien vivre à Domicile ».

4 - COMMISSION ENFANCE - JEUNESSE - CITOYENNETÉ - INTERGÉNÉRATIONS

☐ ENFANCE

Le mercredi 26 avril 2017, une vingtaine d'enfants du multi accueil, du centre de loisirs et leurs accompagnateurs sont allés rendre visite aux résidents de la maison de retraite « Charles Marguerite ». Ces petits moments de partage autour de chansonnettes et jeux de ballons ont ravi les aînés. Afin de créer du lien intergénérationnel et permettre aux enfants de sortir de leur quotidien, les animatrices des structures ont programmé trois visites identiques et la prochaine aura lieu le mercredi 10 mai 2017. Merci aux personnes du Conseil qui ont permis d'assurer leur déplacement.

☐ JEUNESSE

On constate une bonne fréquentation des jeunes de 10 à 17 ans à l'antenne jeunesse pendant les vacances de printemps avec en moyenne de 12 à 15 jeunes par jour. Il y a eu des temps forts comme le stage de cirque, l'atelier d'art floral, la sortie à l'usine d'eau potable d'Apremont ou bien encore la journée sportive avec l'accueil de loisirs, ainsi que la rencontre avec un groupe de jeunes du Pont Morineau. De nouveaux jeunes viennent à l'antenne, les comportements et les attitudes évoluent positivement. Les animateurs ont constaté un net progrès durant ces vacances.

☐ CITOYENNETÉ

Le samedi 29 avril 2017 a eu lieu la commémoration du 154^{ème} anniversaire du combat de Camerone (30 avril 1863) organisée par l'Amicale des Anciens de la Légion Étrangère de Vendée.

☐ INTERGÉNÉRATION

Le recueil sur « La Guerre vue d'Aizenay » vient d'être édité. Émilie GRONDIN (étudiante en Master 2 Patrimoine) a remercié très chaleureusement le Conseil des Sages pour l'avoir épaulée dans la conception de cet ouvrage. Ce travail a été pour elle une première expérience très enrichissante dans le domaine du patrimoine.

La vente à la crèche du 15 janvier dernier, organisée par le conseil des Sages a procuré un résultat de 778 €.

Le mardi 11 avril 2017, Le Conseil des Sages a remis officiellement un chèque de 389 € à Serge BALLANGER, missionnaire en Inde et un chèque de 389 € à Michel CHATRY, curé de la paroisse de St Benoît des Landes. Ces fonds serviront, d'une part, aux formations de jeunes pour s'occuper d'enfants handicapés et permettre à trois étudiants de l'Université de Madras d'étudier les religions, et d'autre part, à l'acquisition de mobilier pour des salles mises à disposition des paroissiens d'Aizenay.

Dans le cadre de l'enquête auprès des personnes de 75 ans et plus, tous les « Sages » répartis en binôme, vont démarrer les visites auprès de ces personnes, de mai à septembre 2017. 510 adresses ont été répertoriées. Un gros travail en perspective.

☐ AGENDA

- **Jeudi 4 mai 2017 à 10 heures 30** en mairie : réunion du CLSPD ;
- **Vendredi 5 mai 2017 de 9 heures à 12 heures en mairie** : Comités Techniques CEJ (contrat enfance jeunesse) des structures municipales avec la CAF ;
- **Lundi 8 mai 2017** : Commémoration de la Fête de la Victoire ;
- **Mercredi 17 mai 2017** : Fête du jeu de la Ludothèque à partir de 10h à la Salle les Quatre Rondes ;
- **Mardi 30 mai 2017 à 18 heures** en mairie : restitution du diagnostic de l'enquête jeunesse 12/17 ans auprès du Comité de pilotage ;
- Réunion des 3 Commissions du CME le **mardi 2 mai 2017 à 17 heures**, le **jeudi 4 mai 2017 à 18 heures**, et le **vendredi 5 mai 2017 à 17 heures**, toujours à l'antenne jeunesse.

5 - COMMISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE - COMMERCE – ARTISANAT ET EMPLOI

☐ PRETS D'HONNEUR AVEC INITIATIVE VENDÉE CENTRE OCÉAN

Le 7 avril dernier en mairie ont été signés 3 prêts d'honneur consentis par la plateforme Initiative Vendée Centre Océan, qui aide les jeunes entrepreneurs dans leur démarche de création d'entreprise ou de développement (prêt création – reprise – premier recrutement - croissance)

En 2016 :

- 90 projets ont été reçus en Comité d'agrément ;
- 82 projets ont été agréés, soit 94 prêts d'honneur accordés à leurs dirigeants soit 669 500 € engagés ;
- 5 838 800 € de prêts bancaires associés (effet levier) ont été accordés ;
- 48 entrepreneurs parrainés
- 200 emplois directs créés ou maintenus
- 33% des porteurs de projets soutenus sont des chômeurs ou sans activité
- 91,5% de taux de pérennité à 3 ans

Depuis sa création, ce sont plus de 800 porteurs de projets qui ont été accompagnés et plus de 5 300 000 € engagés.

Depuis 2003, Vie et Boulogne a rejoint Initiative Vendée Centre Océan. 109 entrepreneurs du territoire ont bénéficié du soutien de la plateforme, avec l'octroi de 718 000 € dont plus d'une vingtaine d'entreprises agésinates dont :

- 1 prêt reprise à Monsieur Stéphane CORRIGNAN pour l'Hôtel – Bar - Restaurant « Le Moiron » ;
- 1 prêt création à Monsieur Loïc PIERRE pour sa société « Conseil Renov Vendée » (courtage en travaux, assistance aux particuliers pour leurs travaux d'agrandissement de maison, isolation, véranda, ouvertures, toute rénovation, etc...) ;
- 1 prêt création à Monsieur Mickaël GRIVEAU, pour son entreprise « OYANA » (fabrication et commercialisation de produits décoratifs métalliques modulaires pour aménagement intérieur et extérieur jardins (type clôtures, claustras, brise vent, bac à fleurs, carré de potager, etc...).

☐ INAUGURATION « CHÉRI PENSE AU VIN » – 28 AVRIL 2017

C'est dans un très bel espace, rue de l'Hôtel de Ville, que Monsieur Alain VOINEAU et Madame Ariane BAZIN proposent un large choix de vins de vigneron, de bières et d'alcool divers, pour vos soirées ou pour vos cadeaux. Après plusieurs années de recherches, c'était leur rêve de pouvoir s'installer en boutique sédentaire, en maintenant toutefois quelques marchés. Monsieur Alain VOINEAU fut d'ailleurs un des premiers exposants de notre marché du dimanche matin, et ce durant de nombreuses années.

☐ « AIZENAY ENSEMBLE » AU FESTIVAL JAZZ'INATE

Cette année, dans le cadre des concerts de la semaine Jazz'inate, l'association « Aizenay Ensemble » tiendra le bar « Aizy Bar » le jeudi 18 mai 2017, place du Champ de Foire.

« Aizenay Ensemble » soutient également cet événement municipal en organisant un concours de la plus belle vitrine aux couleurs de Jazz'inate, du mardi 9 au dimanche 21 mai 2017.

Le gagnant de la plus belle vitrine se verra remettre son gain (bons d'achats) le jeudi 18 mai 2017 à 18 heures à l'Aizy Bar.

Cette initiative prouve une fois encore l'importante implication de nos bars et de nos commerçants dans le quotidien de notre ville, en nous accompagnant sur les événements municipaux, et renforce le dynamisme reconnu de notre commerce de proximité.

☐ LANCEMENT DE L'ÉTUDE DE LA CCI SUR LE DÉVELOPPEMENT STRATÉGIQUE DU COMMERCE A AIZENAY

Les questionnaires élaborés par la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Vendée, ont été envoyés aux commerçants sédentaires et non sédentaires (marché). Les réponses étaient attendues pour fin avril 2017. Une relance par mail et téléphone a été effectuée par l'association des commerçants et par la CCI, car les retours étaient encore un peu faibles pour pouvoir être significatifs. Il est important que tous nos commerçants puissent se sentir concernés par cette réflexion sur l'évolution de notre tissu commercial qui aboutira à un projet de redynamisation et de développement commercial cohérent.

☐ AGENDA

- **Dimanche 21 Mai 2017 de 10 heures à 19 heures** : « Salon du Mieux Vivre » à la Salle des Quatre Rondes, organisé par « Aizenay Ensemble » ;

- **Samedi 17 juin 2017 de 15 heures à 17 heures** : Circuits Vendéens des Véhicules anciens et de prestige, organisés par la FVUC (Fédération Vendéenne des Unions Commerciales) – Arrêt à la Place de la Mairie, après un petit parcours en centre-ville – Goûter offert par « Aizenay Ensemble » aux conducteurs. N'hésitez pas à venir admirer ces véhicules anciens en famille.

6 - COMMISSION SPORT - PATRIMOINE COMMUNAL - ACCESSIBILITÉ ET SÉCURITÉ DES BATIMENTS

☐ SPORT

Badminton

Les samedi 1^{er} et dimanche 2 avril 2017, le club local de badminton organisait son 1^{er} tournoi national. Ce fut un réel succès avec 162 pratiquants. Un tournoi « bien organisé et de bonne qualité » selon les deux arbitres officiels du week-end.

Football

Le lundi 17 avril 2017 la « France d'Aizenay Football » a organisé son traditionnel tournoi de Pâques. Ouvert aux U11 et U13 ce sont près de 600 jeunes qui se sont affrontés toute la journée.

Tir à l'arc

L'Archer Club d'Aizenay qui était labellisé « Bronze » vient d'obtenir de la part de la Fédération Française de Tir à l'Arc le label « Argent ». Ce classement prend en compte :

- la vie du club ;

- l'organisation de manifestations ;
- les structures ;
- l'encadrement.

Sincères félicitations à tous les bénévoles du club !

□ AGENDA

- **3 et 4 mai 2017** : Championnat Départemental de pétanque en triplette vétérans ;
- **Samedi 6 mai 2017** : Championnat Départemental des écoles de cyclisme à la Gombretière ;
- **Lundi 8 mai 2017** : Concours de Tir à l'arc au Pré des Archers ;
- **Samedi 20 mai 2017** : Pétanque - Grand Prix de la Ville d'Aizenay en doublettes mixtes ;
- **Samedi 20 mai 2017** : Journée « Handifun » au Complexe sportif de la Galerne.

7 - COMMISSION AGRICULTURE - MILIEU RURAL - VOIRIES - SENTIERS ET CHEMINS RURAUX

□ DISPOSITIF EXPÉRIMENTAL AGRICOLE

Le 31 mars 2017, la Chambre d'Agriculture a présenté le projet de schéma du dispositif expérimental agricole au groupe de travail.

□ ANIMAUX

Le 4 avril 2017 a eu lieu une réunion conviviale avec les bénévoles qui s'occupent des animaux au Parc des Engoulevents et à la Vallée du Moiron.

□ PLAN D'ÉPANDAGE

Le 5 avril 2017 une réunion s'est tenue en mairie pour faire le bilan du plan d'épandage concernant les boues de la station d'épuration avec les agriculteurs concernés. Pour l'année 2016, le tonnage reste stable par rapport à 2015. 520 tonnes ont été épandues sur 52 hectares. L'épandage pour le printemps est terminé et s'est déroulé dans de bonnes conditions. La commune recherche des surfaces d'épandage supplémentaires.

8 - COMMISSION NOUVELLES TECHNOLOGIES, COMMUNICATION ET ANIMATION

□ ANIMATIONS ESTIVALES

L'agenda des manifestations

Le nouvel agenda des manifestations de mai à septembre 2017 va être diffusé dans les prochains jours.

Le 13 juillet

Plusieurs associations agésinatées ont décidé de participer à l'organisation du 13 juillet 2017. Différentes réunions sont en cours entre ces associations pour choisir la programmation et le déroulé de la soirée. La commune continue à apporter son soutien technique, logistique et financier.

« Les Mardynamiques »

De nouvelles manifestations vont être organisées tous les mardis soirs de l'été 2017. « Les Mardynamiques » ont vocation à proposer aux agésinatées et aux habitants des communes alentours des événements qui se dérouleront tous les mardis soirs du 18 juillet au 22 août 2017. Les lieux et les thèmes des activités changeront chaque semaine.

Pour 2017, voici le programme :

- Mardi 18 juillet : soirée jeux géants et jeux en bois au Parc des Sittelles avec Mosaïque ;

- Mardi 25 juillet : spectacle arts de la rue place de l'église ;
- Mardi 1^{er} août : soirée magie et piscine à la piscine municipale ;
- Mardi 8 août : concours de peinture dans les rues toute la journée et animation autour de la peinture le soir place du Champ de Foire ;
- Mardi 15 août : concert sur la scène extérieure de la Salle des Quatre Rondes ;
- Mardi 22 août : cinéma de plein air au Pré des Archers.

9 - COMMISSION TOURISME ET VALORISATION DU PATRIMOINE

□ VENTE CAMPING

La signature du compromis de vente pour le camping « La Forêt » s'est déroulée le 2 mai 2017 avec Monsieur et Madame BAUDRY.

□ PAYSAGE DE VOTRE COMMUNE

Quelques travaux d'embellissement à l'Office de Tourisme d'Aizenay sont en cours.

□ AGENDA

- **Mercredi 3 mai 2017** : réunion de la Commission Tourisme de la Communauté de Communes Vie et Boulogne au Poiré sur Vie ;
- **Dimanche 14 mai 2017 à 12 heures 30** : Inauguration du camping « **Le Pré de la Fontaine** » avec l'implantation de nouvelles structures insolites ainsi que du Kota Grill Finlandais.

*
**

Monsieur le Maire a rencontré la famille Momika. Ce sont des chrétiens d'Orient qui viennent de rejoindre des membres de leur famille réfugiée en France. Monsieur le Maire remercie toutes les personnes qui se sont occupées de la famille. Les jeunes enfants vont très vite dans l'adaptation et les parents se sentent bien entourés et en sécurité. Ils ont vécu des choses terribles. A nous de continuer dans de bonnes conditions sans être omniprésents pour qu'ils puissent retrouver une nouvelle vie. Monsieur le Maire remercie chaleureusement Madame Marcelle TRINEAU ainsi que tous les bénévoles.

Monsieur le Maire évoque le Recueil des années 14 / 18 porté par le Conseil des Sages qui vient de sortir. Il a été réalisé en collaboration avec Amélie GRONDIN qui a été stagiaire à Aizenay. Il s'agit du regard porté par une fille de 20 ans de chez nous sur une fille de 20 ans de l'époque. Amélie s'est parfaitement engagée dans cet ouvrage qui mérite d'être lu.

Projet culturel estival : Monsieur le maire estime que l'on peut se féliciter de l'aboutissement de ce projet culturel estival. Les choses sont expérimentales et bien parties. Plusieurs sites seront mis à l'honneur avec les Mardynamiques et avec le 13 juillet relooké on aura pour la première fois un véritable programme d'animation.

Quant au lancement de la ZAD nous nous servirons des études lancées pour la ZAC qui n'a pas vu le jour pour gagner du temps. Aizenay s'agrandit et nous devons trouver des terrains nouveaux à construire.

S'agissant de l'OPAH-RU cela se passe très bien.

Plusieurs consultations sont en cours :

- L'analyse des besoins sociaux (Communauté de Communes Vie et Boulogne),
- L'analyse des besoins des jeunes 12/17 ans. Le compte rendu va être fait à la fin du mois.
- La consultation auprès des habitants de plus de 75 ans par des visites à domicile pour appréhender si des personnes ont des difficultés pour aller dans le centre bourg. On va se servir de l'expérience, du temps libre et de la volonté des membres du Conseil des Sages.

- L'éventuel plan de circulation pour le centre-ville. Une réunion publique aura lieu le 23 mai. Monsieur le Maire précise que des centaines de personnes empruntent chaque jour la route de la Roche sans jamais passer devant un commerce.

Samedi soir dernier c'était les 35 ans du Réveil Agésinate. Cela correspond à la sortie d'Aizenay de sa léthargie. Monseigneur l'évêque était de passage ce dimanche. Le curé a souhaité que le local « le Refuge » soit plus visible. Nous aurons à en débattre prochainement.

POINTS POUR INFORMATION

1) Présentation par Monsieur Dominique SIMONNET de la Chambre d'Agriculture de Vendée du dispositif expérimental sur la commune d'Aizenay pour favoriser la reprise et l'installation d'exploitations agricoles

Monsieur le Maire explique que nous constatons sur Aizenay des difficultés pour l'agriculteur avec des désaffections des agriculteurs. Or nous avons 8 500 hectares de surface agricole utile (S.A.U), c'est donc un enjeu très important pour nous.

On ne peut pas se passer de la dynamique du secteur agricole. Au-delà des emplois en eux-mêmes, il y a également des emplois en amont et en aval. Si on supprime les exploitations on ne pourra pas garder les abattoirs de Challans par exemple. Nous avons une situation particulière. Soit on laisse les choses se faire mais aurons-nous des troupeaux dans nos champs ? Il n'y a pas un agriculteur qui abandonne ses animaux pour le plaisir. C'est à chaque fois des drames humains.

On a pris le dossier à bras-le-corps. On n'a pas de recette particulière car il n'y a pas d'autres communes qui ont eu la même démarche.

Monsieur Dominique SIMONNET de la Chambre d'Agriculture explique que Monsieur le Maire était inquiet pour le renouvellement des générations.

Il a été demandé de réfléchir à la situation actuelle, d'analyser les secteurs les plus touchés et de réfléchir à mettre des choses en place. Un diagnostic a été fait sur ces cédants. C'est très louable de vouloir valoriser son patrimoine bâti dans un secteur où il n'y aura pas de voisins mais on ne transmet pas l'entreprise, on perd donc tous les actifs en amont et en aval (7 en moyenne).

Aizenay est un territoire essentiellement d'élevage. C'est l'ensemble du paysage actuel qui va disparaître avec toutes les conséquences induites sur la qualité de l'eau, de la biodiversité.

Quel pourrait être un projet expérimental ? On s'aperçoit que depuis quelques années il n'y a pas de renouvellement des exploitations. Il y en a une douzaine qui pourrait cesser leur activité dans les 4/5 ans à venir. C'est uniforme sur l'ensemble de la commune et il n'y a pas de candidat à la reprise.

Comment faire en sorte pour que des jeunes soient intéressés ? Ce qui se fait ailleurs c'est qu'on attend que le candidat vienne. C'est ce qui se fait classiquement dans le Département et dans le reste de la Région. Il faut donc mettre en place une action expérimentale qui pourrait être dupliquée sur notre territoire des Pays de la Loire.

C'est un dispositif expérimental. On ne connaît pas de jeunes qui sont intéressés par une reprise sur Aizenay.

RAPPEL :

Conseil municipal du 26 avril 2016 :

- ✓ Lancement d'un plan d'actions expérimental en faveur de l'agriculture pour accompagner les transmissions et les reprises des exploitations.

- ✓ Validation des termes et modalités de la convention d'animation avec la Chambre d'agriculture de la Vendée pour la recherche de financement et la définition du plan d'actions.

Des premières difficultés rencontrées par le milieu agricole avaient été présentées :

- Dans plus d'une quinzaine d'exploitations se posent la question de l'arrêt de l'activité
- Compte-tenu du contexte économique, la transmission des exploitations n'est pas assurée :
- Le démantèlement des exploitations est une éventualité qu'il ne faut pas négliger réduisant encore le tissu économique
- La disparition des troupeaux est observée dans bon nombre d'arrêt d'exploitation, voire même dans plusieurs exploitations en activité. Or, l'abandon des troupeaux a un impact direct sur l'ensemble de l'activité économique, tant agricole qu'industriel et artisanal.

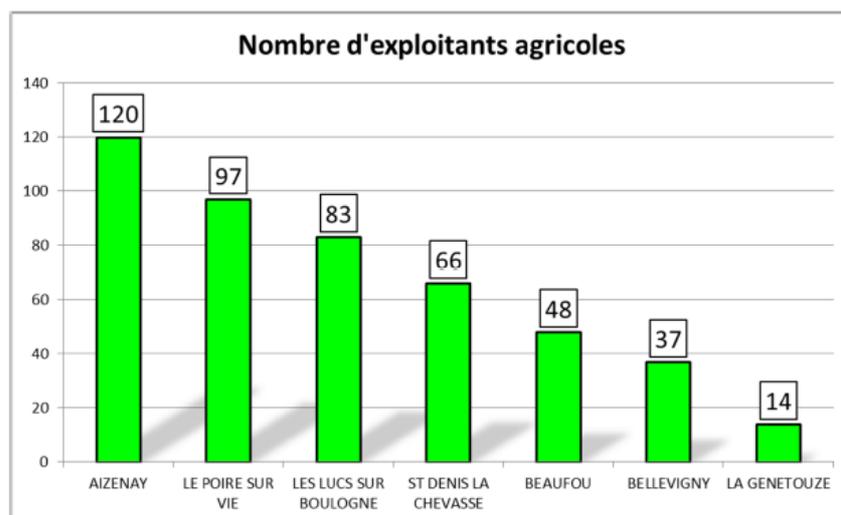
Sur ce dernier point, on rappelle que l'emploi d'un chef d'exploitation fait vivre 4 emplois en amont et en aval direct.

Schéma du dispositif expérimental ainsi que les actions qui pourraient être mis en place sur notre Commune :

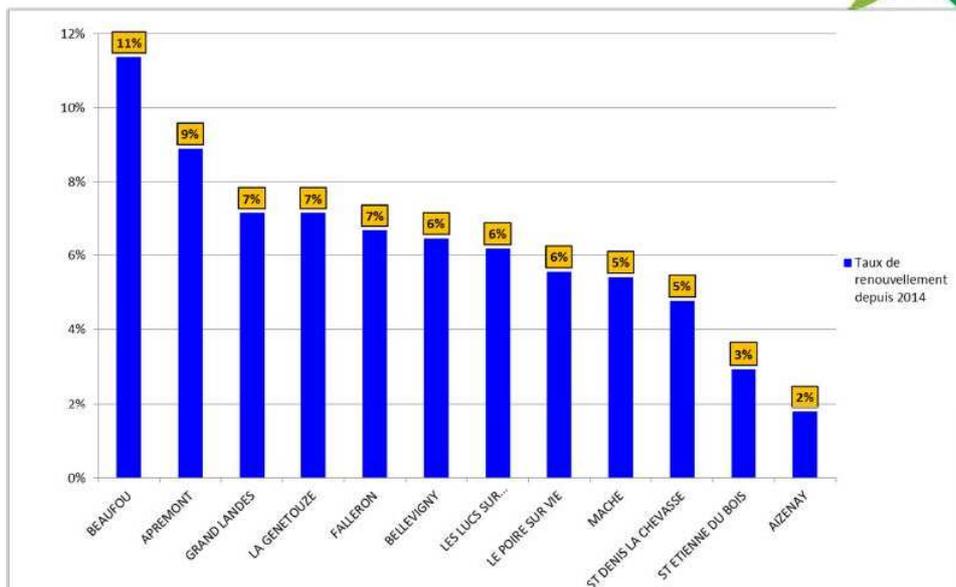
- Proposition d'un Plan d'Action Transmission (reprise des éléments comptables de l'exploitation, analyse de la capacité de transmission, définition du plan d'actions)
- Proposition d'un diagnostic de reprenabilité (Evaluation patrimoniale et évaluation de rentabilité de l'entreprise)
- Proposition d'un accompagnement des exploitations à la recherche d'un repreneur (inscription au répertoire départ/installation ; appui sur élaboration des offres de reprise ; recherches de candidats intéressés, accompagnement sur la mise en relation avec ce candidat...)

Nombre d'exploitants agricoles par commune

(Canton du Poiré sur Vie)

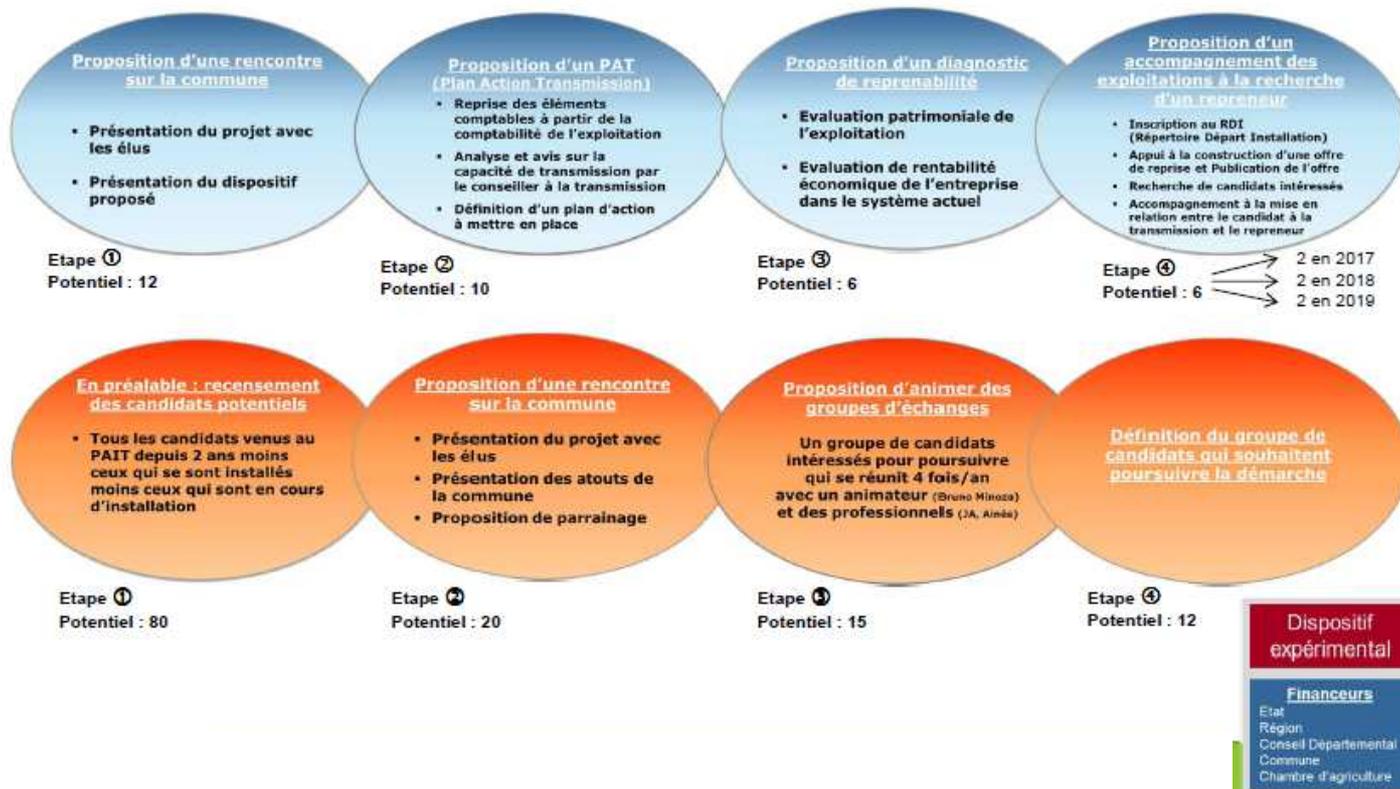


Taux de renouvellement sur la Com.Com. Vie et Boulogne
 (communes ayant plus de 10 exploitations agricoles - St Paul Mont
 Penit, La Chapelle Palluau, Palluau)



PROPOSITION DES ACTIONS A METTRE EN PLACE

(source : Chambre d'agriculture – Groupe dynamique agricole du 31 mars 2017)



En bleu : les cédants
 En orange : les candidats à l'exploitation

Action Tour Opérateur

Le groupe de candidats qui poursuit la démarche se rend dans les différentes exploitations qui souhaitent transmettre (3 exploitations/jour)

Etape ⑤
Potentiel : 12
Potentiel : 6

Elaborer la stratégie d'installation entre les candidats à l'installation et le cédant

Etape ⑥
Potentiel : 7

Accompagnement des candidats à la recherche d'une exploitation

Etape ⑦
Potentiel : 6

Mise en place du dispositif d'installation aidée

Etape ⑧
Potentiel : 6

Proposition d'une communication

- Agricole
- Citoyenne

Proposition d'une animation

- Accompagnement, suivi
- Evaluation du dispositif expérimental

Répartition du budget total :

- **Montant total de l'opération : 115 694 €**

Cédants	Installations	Autres (communication agri, citoyens, frais de réception, animation suivi)	Total
21 700	55 590	38 404	115 694

- **Montant "acquis" sur les bases actuelles des financeurs : 51 277 € (44%)**

	Montant total "acquis" sur la base des données actuelles"
Financement Etat	8 705
Financement Région	13 260
Financement Département	9 300
Montant CA 85	20 012
Total	51 277

Dispositif
expérimental

Financeurs

Etat
Région
Conseil Départemental
Commune
Chambre d'agriculture

Groupe dynamique agricole réunion du 31 mars 2017 - page - 17

- **Montant complémentaire à financer sur 3 ans : 64 417 €**

	Montant complémentaire à financer	Budget initial
Montants complémentaires total sur 3 ans	64 417	78 400
Montant année 1	21 472	29 200
Montant année 2	21 472	23 400
Montant année 3	21 472	25 800

Dispositif
expérimental

Financeurs

Etat
Région
Conseil Départemental
Commune
Chambre d'agriculture

Groupe dynamique agricole réunion du 31 mars 2017 - page - 18

- Hypothèses de co-financement avec le Conseil Régional sur le programme expérimental Transmission - Installation

50% Conseil Régional, 50% commune

Proposition 1 sur 3 ans	Montant Total	Montant annuel
Conseil Régional (50%)	32 209	10 736
Commune (50%)	32 209	10 736
Total	64 417	21 472

Dispositif expérimental
Financeurs
Etat
Région
Conseil Départemental
Commune
Chambre d'agriculture

Coût total de l'action	115 694
Financement Etat, Région, Département, Chambre d'Agriculture	51 277
Complément de financement à prévoir	64 417
Actions à financer	
Auprès des cédants et des candidats à l'installation	26 013
Communication citoyens, profession agricole, animation, frais de réception	38 404
Total	64 417

Programme sur 3 ans financé par la Commune sur 4 exercices budgétaires :

Juillet 2017 / Fin juin 2018	10 736 € (versé au 2 ^{ème} semestre 2017) BUDGET 2017 10 736 € (versé au 1 ^{er} semestre 2018) BUDGET 2018
Juillet 2018 / Fin juin 2019	10 736 € (versé au 2 ^{ème} semestre 2018) BUDGET 2018 10 736 € (versé au 1 ^{er} semestre 2019) BUDGET 2019
Juillet 2019 / Fin juillet 2020	10 736 € (versé au 2 ^{ème} semestre 2019) BUDGET 2019 10 737 € (versé au 1 ^{er} semestre 2020) BUDGET 2020

Interventions suite à l'exposé de Monsieur SIMONNET :

Monsieur Bernard BEYER, qui précise qu'il n'aucune compétence et peu de connaissance en agriculture, rappelle que dans son exposé, Monsieur SIMONNET, fait état de deux constats :

- 120 exploitants résident à Aizenay

- 2% de taux de renouvellement, soit le plus faible de la Communauté de communes, voire du secteur.

11% de taux de renouvellement à Beaufou qui est une commune plus petite.

Il demande pourquoi il existe une telle contradiction et quelles hypothèses il fait pour expliquer pourquoi il en est ainsi à Aizenay ?

Monsieur SIMONNET répond qu'aux Lucs-sur-Boulogne, au Poiré-sur-Vie, à Beaufou..., il ressort que la dynamique d'installation est d'abord créée par les jeunes. Des jeunes se sont installés sur ces communes et cela a créé de la motivation entre eux. À Aizenay il n'y a pas de noyaux de jeunes qui entraînent d'autres jeunes. À Beaufou il y a eu ce phénomène il y a quatre ou cinq ans. Aujourd'hui il y a une douzaine d'exploitations qui sont prêtes à partir.

Monsieur Éric PAQUET reprend l'exposé de Monsieur SIMONNET par lequel il fait ressortir qu'on ne trouve pas de jeunes repreneurs et qu'il propose un certain nombre d'actions à entreprendre dont le coût lui semble exorbitant. Il ajoute que Monsieur SIMONNET dit s'être interrogé sur les raisons de cette désaffection pour notre ville et qu'il s'agit d'un manque de dynamisme et d'effet d'entraînement des jeunes y compris de la commune.

A contrario les communes avoisinantes ne sembleraient pas touchées par ce phénomène.

Alors que nous sommes dans une ville agréable, en pleine expansion, particulièrement bien située, où les commerces et l'artisanat prospèrent, seule l'agriculture n'y trouverait pas sa place.

Il semble donc indispensable pour Monsieur Éric PAQUET de commencer par en connaître la ou les véritables raisons. Il demande s'il s'agit de mauvaises terres, de mauvaises bêtes, ou plus simplement d'un problème de coût.

Monsieur Philippe CLAUTOUR explique que dans les autres communes citées il y a des structures plus petites, plus individuelles et plus familiales. A Aizenay elles sont plus grandes et plutôt sous forme de société.

Monsieur le maire répond qu'il n'est pas d'accord et que c'est surtout une question d'envie d'entreprendre et de s'installer. Il existe aussi des exploitations peu importantes à Aizenay qui ne sont pas reprises. On peut peut-être trouver d'autres métiers. Il y a probablement sur chaque route des leaders qui entraînent d'autres exploitants comme dans une équipe sportive. Il suffit qu'un de ces leaders abandonne pour des raisons multiples (décès, mésentente, un associé qui s'en va...), et on va perdre un point d'entraînement de cette dynamique agricole. Il y a une sorte de désaffection et de découragement.

C'est d'autant plus important que plus ils sont isolés et plus on va aller vers une cessation d'activité plutôt que vers une reprise. Ce qui frappe aussi c'est que les situations ne sont jamais perdues mais le problème pour nous c'est que si nous n'avons plus d'exploitations sur Aizenay ce sont des gens de l'extérieur qui viendront les exploiter et prendre les terres exploitables sur Aizenay. Ce serait catastrophique car l'épandage risquerait de se faire sur la commune d'Aizenay. On perdrait de la valeur ajoutée. On a plus de terres exploitées par des gens extérieurs d'Aizenay que le contraire. Nous aurons toujours un patrimoine agricole mais nous ne retirerons plus de valeur ajoutée.

Monsieur Didier VERDON explique qu'il n'y a pas de jeunes pour s'installer à Aizenay. Ils ont un peu découragé leurs enfants sur le métier. À la commune de Beaufou, ils sont une bande de copains qui se sont motivés ensemble.

Monsieur le maire explique que des terres sont reprises pour la chasse et acquises à des prix qu'un agriculteur ne peut pas payer. Tant que ces phénomènes ont été restreints cela ne posait pas de problème mais cela augmente. On voit les territoires agricoles qui deviennent des territoires pour la chasse.

Pour la SAFER s'il n'y a pas de candidats elle n'achètera pas.

Monsieur Roland URBANEK explique que si on reprend le tableau on a 120 exploitants agricoles. Pour Monsieur le Maire cela n'enlève pas nos inquiétudes. Monsieur Dominique SIMONNET explique qu'il y a une certaine morosité.

Pour Monsieur Joël Blanchard, la non transmission des exploitations est un phénomène qui remonte aux lois d'orientation agricole des années 1960 et aux politiques agricoles successives qui ont toujours encouragé la restructuration des exploitations et la disparition des petites exploitations : en 50 ans, le nombre des exploitations est passé de plus de 2 millions à moins de 500 000 au niveau national.

Ces politiques (avec le soutien du syndicalisme agricole majoritaire) ont orienté l'agriculture à s'agrandir pour produire plus sans tenir compte des conséquences : le vide de la ruralité, un

environnement bouleversé, des produits agricoles de maigre qualité et des investissements démesurés dans les exploitations.

Avec des crises successives concernant la viande bovine, la production porcine, l'arrêt des quotas laitier (soutenu par la FNSEA)... le constat est alarmant : baisse des revenus, temps de travail démesuré, vie familiale déchirée.

Il demande si cette crise n'est pas aussi celle d'un certain modèle agricole.

A Aizenay l'agriculture ne déroge pas à ce « modèle agricole » : avec des agrandissements importants, des fermes de 250 ha et une mécanisation poussée, un développement important de l'irrigation.

Il se demande comment on peut dire à des jeunes de venir s'installer dans ce « modèle agricole ». La transmission devient effectivement difficile voire impossible vu les montants de reprise.

Monsieur Joël BLANCHARD se dit étonné de n'entendre parler que de reprises des exploitations en l'état, de succession ou de continuité. D'autres modèles agricoles existent et se développent.

Les consommateurs changent leurs actes d'achat. Ils se rapprochent de plus en plus des exploitations.

Les modes d'installation et de transmission sont de plus en plus diversifiés : installation par création de nouvelles exploitations en maraîchage par exemple, par reconversion de petites structures d'élevage : des exploitations bovines qui deviennent caprines (plusieurs exemples en cours en Vendée) ou ovines. Développement d'activités volailles : le groupe ARRIVÉ et Les Volailles de Challans cherchent des nouveaux producteurs en Label rouge et bio...

Les paysans(nes) qui ont fait le choix de la vente directe, créent de l'emploi, protègent l'environnement, mettent à disposition des produits de qualité et par la valorisation de leurs produits ne courent pas sans cesse après l'agrandissement. Ils tirent un revenu conséquent de leur exploitation.

Le comble des difficultés pour s'installer semble plutôt être de trouver des petites surfaces. Il semble plus facile aujourd'hui de trouver 100 ha que 10 ha.

Monsieur Philippe CLAUTOUR indique qu'il n'est pas d'accord avec ce point de vue car il se demande comment une exploitation peut-être viable économiquement avec 10 ha.

Pour Monsieur le Maire il n'y a pas qu'un modèle de réussite. Des petits réussissent comme des grands et l'inverse est vrai aussi. Il demande si on doit laisser les choses en l'état ou bien si on doit agir. Comment mettre leurs exploitations en état d'accueillir de jeunes agriculteurs ? et comment donner envie aux jeunes agriculteurs de s'installer ? Le dispositif proposé donne des actions concrètes pour agir et répondre à ces deux questions.

2) Présentation de la Gestion des Relations avec les Citoyens par voie dématérialisée (inscription école dossier unique d'inscription)

Pour faciliter les relations Citoyens / Administration, un espace citoyen va être mis en place sur le nouveau site internet.

En lien avec E-Collectivités et la société YPOK, il permettra d'accueillir les téléservices suivants :

1. Inscription scolaire 2017/2018
2. Dossier Enfant
3. Réservation Restaurant scolaire
4. Réservation TAP/Périscolaire/Mercredi
5. Réservation Petites Vacances scolaires
6. Signaler une absence

CALENDRIER

- ✓ 5 mai : pré-production de l'outil auprès du Groupe de travail (techniciens)
- ✓ 11 mai : démonstration en Commission Affaires Scolaires

- ✓ 22 mai : formation des agents utilisateurs (sur l'aspect recueil et traitement des informations) à l'antenne jeunesse
- ✓ 29 mai : mise en ligne de l'outil sur le site internet par le bouton accès rapide « Espace citoyen »

Les inscriptions devront être faites entre le 29 mai et le 17 juillet pour la rentrée de septembre 2017.

Monsieur Serge ADELÉE précise qu'un ordinateur sera installé à l'accueil et que des agents de la Mairie se rendront disponibles tout au long de la journée pendant cette période pour orienter et accompagner les personnes qui le souhaiteraient.

Monsieur Bernard BEYER explique que la présentation de l'Analyse des Besoins Sociaux (ABS) au niveau communautaire qui a eu lieu à Beaufou le 27 avril dernier pointe les réels freins pour certains publics à accéder aux services publics de par la fracture numérique et la nécessité de les accompagner à l'informatique et à la dématérialisation des services publics justement.

Il demande donc quelles mesures la municipalité compte prendre en direction de ces publics et quels accompagnements. Il demande si l'inscription « papier » sera préservée en parallèle.

Monsieur Serge ADELÉE explique que la Commune a tout à fait conscience de ces problématiques. C'est la raison pour laquelle il est prévu à l'accueil de mettre un ordinateur afin que les parents puissent remplir leur dossier en ligne. Il est également prévu que les agents de permanence accompagnent les parents qui en feraient la demande aux heures et jours d'ouverture de la mairie. L'inscription papier ne sera pas maintenue mais les cas très particuliers qui se poseraient seront étudiés au cas par cas.

3) Information sur le lancement d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'une station d'épuration

La commune d'Aizenay connaît une forte dynamique démographique depuis ces dernières années de par son positionnement géographique et son développement avec, à ce jour, plus de 9 000 habitants répartis sur un territoire d'une superficie de 8 107 ha.

Face à une demande croissante et diversifiée de logements et aux projets de réalisation d'équipements, la construction d'une nouvelle station d'épuration s'avère nécessaire (à la Guédonnière) en complément de celle déjà existante située à Aizenay « Route de la Genête ».

Une consultation d'assistance à maîtrise d'ouvrage a été lancée (date limite de remise des offres le 12 mai 2017).

Elle est le préalable au lancement d'un marché de maîtrise d'œuvre.

4) Approbation du procès-verbal de la séance du 28 mars 2017

Monsieur Joël BALNCHARD revient sur le point pour information N° 1 relatif aux Contentieux urbanisme en cours. Les membres du Groupe Minoritaire auraient aimé avoir aussi une information sur le contentieux urbanisme relatif à une demande de permis de construire au lieu-dit Beauséjour, contentieux qu'ils ont appris par voie de presse (JPY des 13 et 20 avril 2017). Il demande si ce contentieux est réglé ou s'il est toujours en cours.

Concernant le contentieux en cours relatif à l'EARL Le Clouzy dans sa réponse à l'intervention des membres du Groupe Minoritaire, Monsieur le Maire indique que l'EARL Le Clouzy n'est plus une exploitation agricole. Après vérification auprès des services concernés, il s'avère que c'est bien toujours une exploitation agricole.

S'agissant du premier cas évoqué, Monsieur le maire invite Monsieur Joël BLANCHARD à visiter cette construction. Il n'y a pas de contentieux car cela a été réglé par le tribunal administratif. Il a été débouté. C'est une affaire ancienne.

S'agissant du deuxième cas évoqué relatif à l'EARL Le Clouzy, Monsieur le maire souhaite ne pas s'étendre sur le sujet. C'est une affaire pendante devant le tribunal administratif et il ne souhaite pas s'exprimer là-dessus. Monsieur le maire se demande s'il s'agit de l'exploitation agricole, par qui elle est exploitée.

Le procès-verbal de la séance du 28 mars 2017 a été approuvé.

III – DOSSIERS POUR DÉLIBÉRATION

1 - SyDEV – Révision des statuts – Extension de périmètre

Madame Marie-Annick CHARRIER explique que les statuts du SyDEV ont été approuvés par arrêté préfectoral en date du 29 novembre 2013. Pour une pluralité de motifs, évoqués ci-après, le SyDEV a adopté un nouveau projet de statuts lors de sa séance du 17 mars 2017.

Premièrement, la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour une croissance verte (loi TECV) trace le cadre et met en place les outils nécessaires à la construction d'un modèle énergétique robuste et durable face aux enjeux d'approvisionnement en énergie, à l'évolution des prix, à l'épuisement des ressources et aux impératifs de protection de l'environnement. La loi modifie notamment les outils de gouvernance nationale et territoriale et les moyens d'actions des collectivités territoriales. La section 6 « Energie » du code général des collectivités territoriales (articles L2224-31 et suivants) a été profondément impactée, avec des conséquences pour le rôle et les compétences des autorités organisatrices de la distribution d'énergie.

Le SyDEV a parallèlement commencé à développer de nouvelles activités pour s'inscrire pleinement dans la transition énergétique et mettre ses compétences au service des communes et des intercommunalités vendéennes.

Deuxièmement, la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe), en modifiant les règles de représentation des adhérents et en obligeant les communautés de communes à se regrouper pour former des EPCI regroupant une population supérieure à 15 000 habitants, a des impacts sur les statuts du SyDEV.

Troisièmement, La Roche-sur-Yon Agglomération a, lors de son conseil communautaire du 7 février 2017, sollicité son adhésion au SyDEV.

Enfin, les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre étant au cœur de la transition énergétique et le SyDEV étant appelé à travailler avec eux de manière croissante dans les années à venir, il est également proposé de revoir les règles de représentation des adhérents afin d'augmenter la représentativité des EPCI.

Le Comité syndical du SyDEV a, par délibération en date du 17 mars 2017, approuvé l'adhésion de La Roche-sur-Yon Agglomération et adopté un nouveau projet de statuts, dont les principales modifications sont les suivantes :

- La modification de la liste des adhérents et du nombre et de la composition des comités territoriaux de l'énergie pour tenir compte des fusions de communautés de

communes, des créations de communes nouvelles et de l'adhésion de La Roche-sur-Yon Agglomération,

- La modification de l'article 6-1 « compétence obligatoire : distribution d'électricité et de gaz » en application des modifications apportées à l'article L2224-31 du CGCT,
- L'ajout de nouvelles compétences facultatives relatives à la création de stations d'avitaillement de véhicules au gaz, à la production et à la distribution d'hydrogène et à tout autre source de carburant propre,
- L'ajout de deux articles relatifs aux activités complémentaires du SyDEV, notamment en matière de transition énergétique,
- La modification des règles de représentation des adhérents : Le comité syndical serait représenté par des délégués désignés directement par les EPCI à fiscalité propre et par la commune de l'Île d'Yeu (1 délégué titulaire par collectivité) et par des délégués désignés par les comités territoriaux de l'énergie représentant les délégués des communes.

Cette révision des statuts serait sans incidence sur les compétences déjà transférées.

Les modifications relatives aux comités territoriaux de l'énergie et aux règles de représentation des adhérents n'entreront en vigueur qu'à compter du renouvellement des mandats des conseils municipaux et communautaires élus en 2014, soit à compter de 2020.

Les autres modifications entreront en vigueur à compter de la date d'effet de l'arrêté préfectoral qui sera pris à l'issue d'un délai de 3 mois au cours duquel une majorité des adhérents devra avoir approuvé le projet de statuts.

Sur la proposition de Madame Marie-Annick CHARRIER, le conseil municipal est invité à délibérer afin :

- d'approuver le projet de statuts du SyDEV tel que joint en annexe à la présente décision,
- de donner son accord à l'adhésion de La Roche-sur-Yon Agglomération.

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe),

Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour une croissance verte (loi TECV),

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n°2013 – D.R.C.T.A.J./3 – 794, en date du 29 novembre 2013, portant extension de périmètre, transformation en syndicat mixte fermé à la carte et modification des statuts du Syndicat Départemental d'Énergie et d'équipement de la Vendée,

Vu la délibération du comité syndical du SyDEV n°DEL013CS170317 en date du 17 mars 2017 relative à la révision des statuts du SyDEV et le projet de statuts annexé,

Considérant que la révision statutaire décidée par le comité syndical du SyDEV porte notamment sur :

- La modification de la liste des adhérents et du nombre et de la composition des comités territoriaux de l'énergie pour tenir compte des fusions de communautés de communes, des créations de communes nouvelles et de l'adhésion de La Roche-sur-Yon Agglomération,
- La modification de l'article 6-1 « compétence obligatoire : distribution d'électricité et de gaz » en application des modifications apportées à l'article L2224-31 du CGCT,
- L'ajout de nouvelles compétences facultatives relatives à la création de stations d'avitaillement de véhicules au gaz, à la production et à la distribution d'hydrogène et à tout autre source de carburant propre,
- L'ajout de deux articles relatifs aux activités complémentaires du SyDEV, notamment en matière de transition énergétique,
- La modification des règles de représentation des adhérents : Le comité syndical serait représenté, à compter de 2020, par des délégués désignés directement par les EPCI à fiscalité propre et par la commune de l'Île d'Yeu (1 délégué titulaire par

collectivité) et par des délégués désignés par les comités territoriaux de l'énergie représentant les délégués des communes.

Considérant que cette révision des statuts est sans incidence sur les compétences déjà transférées et que le conseil municipal peut se prononcer à tout moment sur le retrait ou le transfert des compétences facultatives,

Considérant que les modifications relatives aux comités territoriaux de l'énergie et aux règles de représentation des adhérents n'entreront en vigueur qu'à compter du renouvellement de mandat des conseils municipaux et communautaires élus en 2014, soit à partir de 2020,

Considérant que conformément aux articles L.5211-17 et L.5211-18 du code général des collectivités territoriales, notre conseil municipal est appelé à se prononcer sur le projet de statuts joint en annexe de la présente délibération,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve le projet de statuts du SyDEV tel que joint en annexe à la présente décision,
- Donne son accord à l'adhésion de La Roche-sur-Yon Agglomération.

VOTE : OUI : 29 NON : 0 BLANC : 0

2 – Représentation de la Commune d'Aizenay au Comité Territorial de l'Energie de Vie et Boulogne en vue de l'élection des délégués au Comité Syndical du SyDEV (Syndicat Départemental de l'Energie et d'Equipeement de la Vendée) - élection d'un délégué suppléant

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2122-7, L 5211-7, L5212-7 et L. 5711-1,

Vu les statuts du SyDEV,

Considérant que le SyDEV est administré par un organe délibérant, le Comité Syndical, dont les membres sont élus par des collèges électoraux, dénommés Comités Territoriaux de l'Energie, constitués des délégués des communes adhérentes et des délégués des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre adhérents,

Considérant que les délégués des communes doivent être réunis au sein des Comités Territoriaux de l'Energie (CTE),

Considérant que, préalablement à l'élection des délégués des CTE au Comité Syndical du SyDEV, il appartient à chaque commune d'élire ses délégués au CTE,

Considérant que notre Commune doit être représentée au Comité Territorial de l'Energie de Vie et Boulogne par 2 délégués titulaires et par 2 délégués suppléants appelés à siéger avec voix délibérative en cas d'empêchement du ou des délégués titulaires,

Considérant que notre choix peut porter sur tout citoyen réunissant les conditions requises pour faire partie d'un conseil municipal, sous réserve des inéligibilités et incompatibilités de droit commun et à condition qu'il ne soit pas déjà délégué au titre de sa communauté de communes,

Considérant que le mandat des délégués est lié à celui du conseil municipal qui les a désignés ;
Considérant que par délibération en date du 8 avril 2014, le conseil municipal a élit les membres suivants :

Délégués titulaires :

Bernard PERRIN
Emmanuel GARNON

Délégués suppléants :

Patrick LAIDIN
Joël BLANCHARD

Madame Marie-Annick CHARRIER explique que Monsieur Joël BLANCHARD a été élu en qualité de délégué suppléant à la Communauté de Communes de Vie et Boulogne. Or, étant également délégué suppléant à la commune, il ne peut cumuler les deux délégations. Il convient donc d'élire un nouveau délégué suppléant.

Est candidat : Bernard BEYER

Nombre de bulletins : 29
Bulletins nuls : 0
Abstentions : 0
Suffrages exprimés : 29
Majorité absolue : 15
Nombre de voix obtenues : 29

Après avoir procédé à l'élection des délégués, conformément aux dispositions des articles L 5211-7 et L2122-7, le conseil municipal élit :

Délégué suppléant : Bernard BEYER

3 – Budget 2017 – Attribution de subventions aux associations

Madame Marcelle TRINEAU rappelle aux conseillers municipaux qu'au sein du chapitre 65 « Autres charges de gestion courante », figure l'article « 6574 – subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droits privés ». Celui-ci a été doté de la somme de 745 500 € lors du vote du budget 2017 (délibération du 28 mars 2017).

Il convient maintenant, au Conseil Municipal, d'affecter ce montant, en précisant les sommes attribuées à chaque association retenue.

Il est précisé que la Commune a signé un contrat d'association avec l'OGEC pour les écoles privées « élémentaire Saint Joseph » et « maternelle Sainte Marie », approuvé lors du Conseil Municipal du 20 janvier 2000.

Vu l'avis de la Commission des Finances du 12 avril 2017, Madame Marcelle TRINEAU demande à l'assemblée d'étudier les propositions d'affectations jointes dans le tableau qui suit.

n°	Association	Attribution 2016	Propositions 2017
1	ADMR Aizenay	10 483 €	13 800 €
2	Aizenay TOURISME	408 €	415 €
3	Amicale des donneurs de sang	490 €	490 €
4	Amicale du personnel de la Mairie d'Aizenay	2 055 €	2 055 €
5	Anciens Sapeurs Pompiers	4 945 €	4 820 €
6	Ass.Parents d'Elèves Libre fonctionnement	112 €	112 €

7	Ass.Parents d'Elèves public LB	90 €	90 €
8	Ass.Parents d'Elèves public Pénierie	90 €	90 €
9	Assistants maternelles d'Aizenay	1 650 €	1 650 €
10	Association des commerçants et artisans d'Aizenay	1 904 €	2 000 €
11	Association La Maisonnée	416 €	416 €
12	Atelier musical Vents d'Ouest	7 560 €	9 090 €
13	Classe transplantées	5 100 €	3 110 €
14	Convention réveil agésinate	2 670 €	2 670 €
15	CRESUS	300 €	300 €
16	Enveloppe pour les associations culturelles	30 126 €	30 759 €
17	Enveloppe pour les associations sportives	46 522 €	49 606 €
18	Familles rurales Centre de loisirs (juillet/août)	7 600 €	7 600 €
19	Fonds de soutien aux ass.sportives	21 894 €	23 881 €
20	Jeunes Sapeurs Pompiers	428 €	428 €
21	La Pause	350 €	350 €
22	Les mains tendues	210 €	250 €
23	Les Z'amis des sentiers	318 €	318 €
24	Ligue nationale contre le cancer	92 €	92 €
25	Mosaïque	20 000 €	23 500 €
26	OGEC fonctionnement cantine	32 868 €	32 868 €
27	Protection Civile d'Aizenay	306 €	306 €
28	Secours Catholique	197 €	197 €
29	Sté de chasse St Hubert	509 €	509 €
30	Aizenay vélos sports - critérium ville Aizenay	520 €	520 €
31	UNC-UNC AFN Aizenay	400 €	450 €
32	Croix d'or	302 €	302 €
33	Vaincre Ensemble	302 €	302 €
34	Vie libre (asso.contre l'alcoolisme)	302 €	302 €
35	Vélo club Agésinate - Cyclo-cross	1 000 €	1 000 €
	Autres subventions versées en 2016	632 €	
	Montant total des subventions	203 151 €	214 648 €

n°	Association et autres personnes de droit privé	Attribution 2016	Propositions 2017
	Demandes exceptionnelles	19 163 €	60 300 €
38	Aizenay ensemble - association des commerçants	5 000 €	1 000 €
40	AREAMS		1 500 €
41	Soutien au développement durable	4 500 €	1 600 €
44	Comité de jumelage	1 000 €	1 500 €
45	Comité des fêtes	1 350 €	1 350 €
47	Foulées agésinates	250 €	250 €
48	Roseau Agésinate		500 €
49	Véronique Braud - championne de parabadminton	1 000 €	1 000 €
54	UNC-UNC AFN Aizenay		1 100 €
56	Vendée Raid score		500 €
57	OPAH – RU (2016 et 2017)		50 000 €
	Autres subventions exceptionnelles versées en 2016	6 063 €	
	Montant total des subventions	222 314 €	274 948 €
	OGEC - Ecoles privées	425 000 €	452 782 €
		647 314 €	727 730 €

Entendu l'exposé de Madame Marcelle TRAINÉAU,

Monsieur Éric PAQUET demande s'agissant de la ligne 13 pour les classes transplantées, les raisons de la diminution de la subvention. Il est expliqué qu'il s'agit du montant demandé pour cette année scolaire.

Concernant la ligne 41 Soutien au développement durable (1 600 €), Monsieur Éric PAQUET souhaite savoir ce que recouvre cette subvention. Il précise que s'il s'agit de l'aide à l'acquisition de VAE, il rappelle qu'une aide de 20% du prix d'achat (avec un plafond de 200 €) est accordée par le Ministère de l'Environnement pour tout achat de VAE depuis le 19 février 2017 et jusqu'au 31 janvier 2018 et qu'elle n'est pas cumulable avec d'autres aides des collectivités locales. Monsieur le Maire précise qu'il a connaissance de ce dispositif et que ne vont être financés que les dossiers déjà déposés, antérieurement à la mise en place de cette aide de l'État.

Concernant la ligne 57 OPAH-RU de 50 000€, pour Monsieur PAQUET il semble que, tout comme la précédente ligne citée, elle n'ait pas sa place dans un tableau dédié aux subventions aux associations puisqu'il s'agit, dans les deux cas, d'aides accordées à des particuliers. Monsieur le Maire précise que l'on n'avait pas budgété en 2016, donc on a budgété 2016 et 2017. Madame Christelle AUBRET, Responsable des Finances indique qu'il s'agit bien du même article budgétaire « subvention de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé ». Monsieur le Maire dit qu'on précisera dans le tableau « associations et autres personnes de droit privé ».

Monsieur Eric PAQUET fait remarquer que si on déduit ces deux lignes du total des aides accordées aux associations, on s'aperçoit que celles-ci passent de 222 314 € à 224 948 € et par conséquent augmentent à peine de 1%.

Concernant la subvention attribuée à l'OGEC via le contingent aux écoles privées les membres du groupe minoritaire rappellent leur demande de voir le vote de cette subvention dissocié de celui des subventions aux associations.

En effet ces subventions font l'objet de deux lignes budgétaires différentes (657 400 € et 657 480 €) dans le compte administratif et devraient faire l'objet de deux votes séparés.

« La subvention attribuée à l'OGEC est basée sur le calcul du coût de revient d'un élève de l'école maternelle puis d'un élève de l'école élémentaire publique.

L'analyse des comptes analytiques des calculs de ces coûts nous a conduit à relever un certain nombre d'imprécisions, d'approximations et d'erreurs dont nous vous avons fait part dans le détail le 9 avril 2017.

Nous ne citerons ici que 2 exemples mais ils sont multiples :

- Les locations immobilières sur les deux sites Louis Buton et la Pénière (15 000 € en 2014 et 14 000 € en 2015, rendues nécessaires par un déficit de l'immobilier existant, ne sauraient entrer dans la détermination de ce coût élève à l'égal de l'immobilier en général. (Impact 28 €/enfant en 2014, 25 €/enfant en 2015, soit une répercussion de plus de 16 000 € en 2014 ou près de 15 000 € en 2015 sur le contingent des écoles privées !). C'est à dire que lorsque la commune paie 15 000 € de location de modulaires, cela augmente de 16 000 € le contingent de l'école privée !

Nous voyons, avec satisfaction, que suite à notre intervention cette ligne budgétaire a disparu dans le calcul du coût de revient d'un élève pour 2016.

Frais de personnel de ménage : le nombre d'heures de ménage à Louis Buton serait passé de 1 464 heures en 2015 à 2 743 heures en 2016, et pourtant la surface des locaux n'a pas du doubler et le nombre d'élèves a diminué...

Nous pourrions multiplier les exemples...

Pour nous les calculs des coûts de revient des élèves des écoles publiques sont erronés et ne sont donc pas crédibles pour servir de base au calcul du contingent des écoles privées.

Nous demandons la répartition des différentes charges en fonction du pourcentage du temps d'occupation des locaux par les différentes activités qui s'y déroulent : temps scolaire, restauration municipale, accueil périscolaire, TAP, centre de loisirs municipal du mercredi après-midi et des petites vacances, centre de loisirs associatif d'été.

Ce mode de calcul est en vigueur dans la plupart des communes. »

Monsieur Joël BLANCHARD demande, concernant les effectifs pris en compte pour l'enseignement privé, si cet effectif est diminué des enfants des communes extérieures à Aizenay auxquels le bénéfice du contingent ne s'applique pas et par ailleurs l'effectif des écoles maternelles privées est diminué des enfants de moins de 3 ans afin de se trouver à parité avec l'école publique pour laquelle la commune refuse l'accueil des enfants de 3 ans.

D'après Monsieur Joël BLANCHARD, en effet l'école privée continue à inscrire des enfants de 2 ans, voire moins, si l'on en croit l'annonce parue dans l'écho agésinate de mars 2017 (page 28) (« L'inscription des enfants nés au 1^{er} trimestre 2015 doit se faire dès maintenant »).

Le groupe minoritaire dénonce ce mécanisme de calcul du contingent de l'école privée qui malgré une diminution de 1% de ses effectifs voit celui-ci augmenter de 6,12% soit 26 112 € (soit la moitié de l'apport des augmentations de 1,5% des taxes d'habitation et foncières que vous avez votées en mars dernier).

Monsieur Serge ADELÉE explique que la Responsable des Finances (Christelle AUBRET) et la Responsable des Ressources Humaines (Christelle MAZOUIN) ont travaillé cette année beaucoup plus finement sur l'analytique. Les heures administratives ont également été régularisées. Monsieur Serge ADELÉE reconnaît que les membres de l'opposition ont raison s'agissant de la location des modulaires. Ils ont également un contingent d'enfants de moins de 3 ans que l'école privée ne dépasse pas. De plus, la subvention est bien calculée en tenant compte uniquement des enfants d'Aizenay. Cela a été vérifié.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide de verser à l'OGEC, la somme de 452 782 euros, dans le cadre du contrat d'association des écoles privées,

- Décide d'affecter comme il est proposé ci-dessus, l'enveloppe de subventions votée à l'article 6574 au budget primitif 2017.

- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

VOTE :

OUI : 24

NON : 5

BLANC : 0

4 - Plan d'actions expérimental en faveur de l'agriculture d'Aizenay pour accompagner les transmissions et reprises des exploitations agricoles – Accord de principe pour la poursuite du dispositif validation du financement et demande de subvention

Monsieur Philippe CLAUTOUR rappelle à l'assemblée que lors de sa séance du 26 avril 2016, le Conseil Municipal avait pris acte du lancement du plan d'actions expérimental en faveur de l'agriculture pour accompagner les transmissions et les reprises des exploitations mais aussi validé les termes et modalités de la convention d'animation avec la Chambre d'agriculture de la Vendée pour la recherche de financement et la définition du plan d'actions.

Des premières difficultés rencontrées par le milieu agricole avaient été présentées :

- Dans plus d'une quinzaine d'exploitations se posent la question de l'arrêt de l'activité.
- Compte-tenu du contexte économique, la transmission des exploitations n'est pas assurée.
- Le démantèlement des exploitations est une éventualité qu'il ne faut pas négliger réduisant encore le tissu économique.
- La disparition des troupeaux est observée dans bon nombre d'arrêt d'exploitation, voire même dans plusieurs exploitations en activité. Or, l'abandon des troupeaux a un impact direct sur l'ensemble de l'activité économique, tant agricole qu'industriel et artisanal.

Sur ce dernier point, on rappelle que l'emploi d'un chef d'exploitation fait vivre 4 emplois directs, amont et en aval.

Depuis un an, des démarches ont été conduites par le groupe de dynamique agricole, constitué par des représentants du milieu agricole, de la Commune et du conseiller de la chambre d'agriculture.

Trois réunions avec le groupe de dynamique agricole ont été nécessaires pour préparer le projet. Le projet a également été présenté à la Directrice du Pays Yon et Vie le 16 juin 2016 puis à des techniciens de la Région le 22 novembre 2016.

Six réunions de travail avec la Chambre d'Agriculture ont été organisées pour définir de nouvelles actions en faveur de l'agriculture et non encore financées par des partenaires extérieurs.

Ces actions doivent être des actions novatrices et jamais expérimentées sur d'autres territoires pour pouvoir bénéficier de financement extérieurs.

Ce travail a permis très rapidement de confirmer que le monde agricole traverse sur notre Commune une période très difficile. Plusieurs exemples non exhaustifs en témoignent :

- Le nombre d'arrêts d'activités susceptibles d'intervenir concernerait, d'ici 2023, 10 exploitations et 25 exploitants, dans les secteurs de la viande, de la production de lait...
- La transmission de ces exploitations n'est plus assurée.
- Le nombre de repreneurs sur notre Commune est moins fort que dans d'autres communes voire moins importantes, surtout si on regarde le nombre de jeunes qui se déclarent auprès de la Chambre d'agriculture pour se lancer dans les métiers liés à l'agriculture.
- Nous sommes confrontés plus particulièrement sur notre commune, à une perte de dynamique et de mobilisation des agriculteurs. Cela entraîne une morosité ambiante qui est contagieuse sur notre territoire qui se ressent y compris sur la dynamique syndicale.
Cela suppose donc de recréer du lien entre les professionnels agricoles.
- La disparition des exploitations impacte directement le nombre de salariés agricoles. En 2015, il y'avait 359 salariés (107 en CDI dont 12 à temps partiel et 252 en CDD dont 15 à temps partiel). Cela représente sur la totalité de l'année 2015, 127 équivalents temps plein. Au 31 décembre 2015, 108 salariés agricoles étaient en poste (*données MSA de la Vendée*).
- La diminution sensible des terres destinées à l'élevage occasionne une appropriation par d'autres activités telles que la chasse. La constitution de réserves de chasse et la fermeture des milieux ne sont pas souhaitées par la Commune.
Une centaine d'hectares sont actuellement utilisées par la chasse sur notre Commune.

Dans le cadre de la mission qui a été confiée à la Chambre d'agriculture, Monsieur Dominique SIMONNET, Conseiller Territoire, a présenté à l'Assemblée, en début de séance, le schéma du dispositif expérimental ainsi que les actions qui pourraient être mis en place sur notre Commune :

- Proposition d'un Plan d'Action Transmission (reprise des éléments comptables de l'exploitation, analyse de la capacité de transmission, définition du plan d'actions).
- Proposition d'un diagnostic de reprenabilité (évaluation patrimoniale et évaluation de rentabilité de l'entreprise).
- Proposition d'un accompagnement des exploitations à la recherche d'un repreneur (inscription au répertoire départ/installation ; appui sur élaboration des offres de reprise ; recherches de candidats intéressés, accompagnement sur la mise en relation avec ce candidat...).

En parallèle, plusieurs actions d'accompagnement, de communication, de rencontre et d'animations sont préconisées par la Chambre d'agriculture.

Le plan de financement du dispositif a été élaboré par la Chambre d'agriculture au regard des rencontres avec les partenaires financiers :

Coût total de l'action	115 694 €
Financement Etat, Région, Département, Chambre d'agriculture	51 277 €
Complément de financement à prévoir	64 417 €

Actions à financer	
Auprès des cédants et des candidats à l'installation	26 013 €
Communication citoyens, professions agricoles, animation, frais de réception	38 404 €
TOTAL	64 417 €

Pour la Commune, le montant complémentaire à financer sur 3 ans est de 64 417 € réparti de la manière suivante sur quatre exercices budgétaires :

Juillet 2017 / Fin juin 2018	10 736 € (versé au 2 ^{ème} semestre 2017) 10 736 € (versé au 1 ^{er} semestre 2018)
Juillet 2018 / Fin juin 2019	10 736 € (versé au 2 ^{ème} semestre 2018) 10 736 € (versé au 1 ^{er} semestre 2019)
Juillet 2019 / Fin juillet 2020	10 736 € (versé au 2 ^{ème} semestre 2019) 10 737 € (versé au 1 ^{er} semestre 2020)

- Sur le plan financier, il est important de lancer l'expérimentation de manière à pouvoir percevoir des financements complémentaires, notamment de la part de la Région, du fait justement de ce caractère expérimental.
- Le résultat de ce dispositif expérimental pourra être valorisé et développé auprès d'autres collectivités.
- La question des délais de mise en œuvre de ce dispositif se pose de manière accrue compte-tenu de la situation actuelle.

Monsieur le Maire propose d'accepter la poursuite du dispositif du plan d'actions expérimental en faveur de l'agriculture, de valider le plan de financement estimé par la Chambre d'agriculture et de solliciter d'autres aides susceptibles d'être attribuées.

Entendu la présentation effectuée par Dominique SIMONNET,

Entendu l'exposé de Monsieur Philippe CLAUTOUR,

S'agissant de la perte de dynamique qui impacte la dynamique syndicale Monsieur Joël BLANCHARD demande de quelle dynamique syndicale il s'agit et de quel syndicat.

Monsieur Joël BLANCHARD indique s'agissant des 2 premiers points : « Plan d'Action Transmission » et « Diagnostic de reprenabilité » : Quelle différence avec les actions classiques présentées sur le site de la Chambre Régionale d'Agriculture des Pays de La Loire ?

A sa connaissance ces actions bénéficient déjà de financements publics.

Concernant la proposition « Inscription au répertoire départ/installation », ce service des Chambres d'agriculture, initialement créé par les CNASEA/ADASEA et officialisé par la loi de

modernisation de l'agriculture en 1995 existe sur le département depuis probablement environ 30 ans et le site internet national depuis près de 10 ans.

Monsieur Philippe CLAUTOUR répond que ce qui a été présenté par Monsieur SIMONNET n'existe pas ailleurs. Monsieur Didier VERDON complète le propos en expliquant qu'effectivement c'est nous qui allons vers eux et non le contraire.

Pour Monsieur Éric PAQUET, s'agissant d'une action de plus de 115 000 € dont plus de 60 000 € pour la commune, il regrette le manque d'information sur ce dossier et pense que nous aurions dû avoir un débat plus important avant de voter.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide de poursuivre le dispositif du plan d'actions expérimental en faveur de l'agriculture, pour accompagner les transmissions et reprises des exploitations agricoles,
- Accepte le plan de financement proposé et décide de solliciter toutes les aides susceptibles d'être attribuées dans le cadre de ce dispositif,
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

VOTE : OUI : 24 NON : 5 BLANC : 0

5-1 - Transport scolaire : participation de la Commune d'Aizenay au Syndicat Mixte Transport Scolaire Pays d'Aizenay

Monsieur Serge ADELÉE rappelle à l'assemblée que depuis la rentrée de septembre 2010, un nouveau dispositif de participation visant à harmoniser la contribution familiale sur l'ensemble du département, a été mis en place, concernant la tarification du transport scolaire.

Afin de financer les accompagnateurs et les frais de gestion de ce service, une participation est demandée aux communes de résidence des enfants transportés, d'un montant de 29 euros par enfant.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.
Entendu l'exposé de Monsieur Serge ADELÉE,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide de participer à hauteur de 29 euros par enfant transporté pour l'année civile 2017.
- Autorise Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à cette affaire.

VOTE : OUI : 29 NON : 0 BLANC : 0

5-2 - Participation aux transports scolaires de la commune de Challans, par la commune d'Aizenay 2016/2017

Monsieur Serge ADELÉE rappelle à l'assemblée que depuis la rentrée de septembre 2010, un nouveau dispositif de participation visant à harmoniser la contribution familiale sur l'ensemble du département, est mise en place, concernant la tarification du transport scolaire.

Les organisateurs secondaires du transport scolaire sont amenés à demander des participations aux communes de résidence des enfants, afin de pouvoir équilibrer ce service.

C'est pourquoi, la commune de Challans demande une participation financière d'un montant de 22 euros par enfant transporté pour l'année 2016/2017.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Entendu l'exposé de Monsieur Serge ADELÉE,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide de participer à hauteur de 22 euros par enfant transporté pour l'année scolaire 2016/2017, soit un montant total de 418 euros pour 19 élèves, à verser sur le budget 2017 à la commune de Challans,

- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

VOTE : OUI : 29 NON : 0 BLANC : 0

5-3 - Honoraires 2017 pour la gestion du Syndicat Mixte Transport Scolaire Pays d'Aizenay

Monsieur Serge ADELÉE rappelle à l'assemblée qu'un Syndicat Mixte existe pour la gestion des transports scolaires.

Afin de considérer le coût de gestion de la structure du Syndicat Mixte par les services de la Commune (frais de personnel, fournitures administratives, envois postaux...), le Syndicat Mixte a décidé de verser à la Commune d'Aizenay, pour la gestion du transport scolaire de l'année scolaire 2016/2017, la somme de 18 500 euros sur l'année civile 2017.

Monsieur Serge ADELÉE propose que la Commune facture au Syndicat Mixte Transport Scolaire Pays d'Aizenay, la somme de 18 500 euros à titre de charges de gestion, pour l'année civile 2017.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Entendu l'exposé de Monsieur Serge ADELÉE,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide que la Commune facture au Syndicat Mixte Transport Scolaire Pays d'Aizenay la somme de 18 500 euros à titre de charges de gestion, pour l'année civile 2017,

- Autorise Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à cette affaire.

VOTE : OUI : 29 NON : 0 BLANC : 0

6 – Participation des communes extérieures n'ayant pas d'école publique et / ou ayant une convention avec la Commune d'Aizenay et des enfants fréquentant les écoles publiques de la Commune d'Aizenay

Monsieur Serge ADELÉE informe l'assemblée qu'il convient de valider le prix de la participation des communes aux frais de scolarité des enfants résidents hors commune et fréquentant les établissements scolaires publics agésinates.

Pour l'année 2016 :

- le coût d'un élève fréquentant l'école élémentaire publique est de 298,05 €,
- le coût d'un élève fréquentant l'école maternelle publique est de 1 606,73 €,

Il est proposé de demander aux communes extérieures ayant des élèves scolarisés au sein des établissements scolaires publics d'Aizenay, une participation financière équivalente au coût réel de fonctionnement d'un élève. Ce coût d'élève ne prend en charge que les frais de fonctionnement (fournitures scolaires, rémunération des ATSEM, électricité, chauffage, produits d'entretien...) et non les charges d'amortissement ni d'investissement.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'en délibérer.

Vu l'article L212-8 du Code de l'Éducation et le Décret n°86-425 du 12 mars 1986,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 28 septembre 2010, fixant le principe de la participation aux frais de scolarité,

Entendu l'exposé de Monsieur Serge ADELÉE,

Monsieur Éric PAQUET demande de combien d'élèves il s'agit et de quelles communes.

Monsieur Joël BLANCHARD demande s'il y aura un bilan.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide de fixer la participation des communes de résidence des élèves scolarisés dans les établissements publics d'Aizenay au coût réel de fonctionnement d'un élève, à savoir 298,05 € pour les élèves de l'école élémentaire et 1 606,73 € pour les élèves de l'école maternelle, correspondant à l'année civile 2016. La participation totale est déterminée selon le coût d'un élève pour l'année 2016 et le nombre d'enfants scolarisés par commune au 1^{er} janvier 2017.

- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

VOTE :

OUI : 29

NON : 0

BLANC : 0

7 - Participation pour prise en charge d'enfants fréquentant des Classes pour l'Inclusion Scolaire (CLIS) extérieures à la Commune

AJOURNÉE

8 – JAZZ'inate 2017: fixation de la participation des cafés et restaurants accueillant la manifestation

Madame Françoise MORNET informe l'assemblée que dans le cadre du Festival Jazz'inate qui se déroulera du mardi 16 au dimanche 21 mai 2017, il convient de fixer les participations financières des cafés et restaurants accueillant les groupes de musique à hauteur de 120 euros par établissement.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Entendu l'exposé de Madame Françoise MORNET,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide de fixer la participation des cafés, restaurants accueillant les groupes de musique dans le cadre de la semaine du Festival Jazz'inatè à 120 euros par établissement.

- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

VOTE : **OUI : 29** **NON : 0** **BLANC : 0**

9 –Admission en non-valeur et créances éteintes

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'en raison de l'insolvabilité d'un redevable, des taxes d'urbanisme d'un montant de de 2 162 euros, doivent être admises en non-valeur sur le budget de la Commune. Le titre concerne l'exercice comptable 2009.

De plus, un jugement du tribunal d'instance de la Roche-sur-Yon a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve d'admettre en non-valeur les produits irrécouvrables pour la somme globale de 2 162 euros sur le budget Commune;

- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

VOTE : **OUI : 29** **NON : 0** **BLANC : 0**

10 - Modification de l'indice de référence pour le calcul des indemnités de fonctions du Maire, des adjoints et des conseillers délégués (modification réglementaire)

Madame Marie-Cécile BROCHARD expose que la loi prévoit un régime indemnitaire pour les maires, les adjoints et certains conseillers délégués. Ces indemnités sont régies par les articles L 2123-20 à L 2123-24-1 du code général des collectivités territoriales.

L'indemnité de fonction des élus locaux est fixée par référence à un pourcentage du montant correspondant à l'indice terminal de l'échelle de rémunération de la fonction publique qui a été revalorisé par décret n°2017-85 du 26 janvier 2017. Au 1^{er} janvier 2017, cet indice terminal est l'indice brut 1022 (au lieu de 1015 auparavant).

Le montant des indemnités maximales des maires, des adjoints et des conseillers délégués sont en valeur depuis le 1^{er} janvier 2017 pour les communes de 3 500 à 9 999 habitants

Indemnités de fonction brutes mensuelles des Maires (art.L.2123-23 CGCT)	Indemnités de fonction brutes mensuelles des Adjoints (art.L.2123-24 CGCT)
---	---

Population (nombre d'habitants)	Taux proposé (en% de l'indice brut terminal)	Indemnité brute	Taux proposé (en% de l'indice brut terminal)	Indemnité brute
de 3 500 à 9 999	55%	2128,86 €	22%	851.54 €

Madame Marie-Cécile BROCHARD rappelle que, dans le respect de l'enveloppe globale calculée en additionnant les montants maximums autorisés pour le Maire et les adjoints, le conseil municipal peut moduler les sommes attribuées à chaque élu, sous réserve que la somme des indemnités de fonction versée au Maire, aux adjoints et aux conseillers délégués ne dépasse pas le montant maximum de l'enveloppe budgétaire.

Il précise également qu'il a nommé 4 conseillers délégués après avoir défini les délégations aux adjoints. Il informe que seul le Maire, par arrêté nominatif, détermine les conseillers municipaux bénéficiant d'une délégation de fonction, et que cela ne relève pas de la compétence du conseil municipal (articles L 2122-20 et L 2122-18 du CGCT).

Pour tenir compte du nouvel indice brut terminal, il est proposé de fixer le montant des indemnités comme suit :

Qualité du bénéficiaire	Indemnité de fonctions allouée en % de l'indice brut terminal de la fonction publique
Maire	51.52%
1^{er} Adjoint	20.59%
2^{ème} Adjoint	20.59%
3^{ème} Adjoint	20.59%
4^{ème} Adjoint	20.59%
5^{ème} Adjoint	20.59%
6^{ème} Adjoint	20.59%
7^{ème} Adjoint	20.59%
8^{ème} Adjoint	20.59%
Conseiller délégué	3.69%

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.
Entendu l'exposé de Madame Marie-Cécile BROCHARD,
Vu la délibération en date du 29 mars 2014 relative à l'élection du Maire,

Vu la délibération en date du 29 mars 2014 relative à la fixation du nombre d'adjoints à huit,

Vu la délibération en date du 29 mars 2014 relative à l'élection des huit adjoints,

Vu la délibération en date du 29 avril 2014 fixant les indemnités de fonctions du Maire, des adjoints et des conseillers délégués,

Vu les arrêtés municipaux en date du 31 mars 2014 et du 9 septembre 2016 portant délégation de fonctions et de signature aux Adjoints au Maire,

Vu les arrêtés municipaux en date du 3 avril 2014 et du 6 octobre 2016 portant délégation de fonctions et de signature à quatre conseillers municipaux délégués,

Vu le décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017 portant modification du décret n° 82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la fonction publique et du décret n° 85-1148 du 24 octobre 1985 modifié relatif à la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des personnels des établissements publics d'hospitalisation

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide

- d'abroger la délibération en date du 29 avril 2014 fixant les indemnités de fonctions du Maire, des adjoints et des conseillers délégués.

- de fixer dans la limite de l'enveloppe, et à compter du 1^{er} janvier 2017 conformément au décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017, les indemnités de fonction du Maire, des adjoints et conseillers délégués aux taux suivants : maire : 51.52 % du montant de l'indice brut terminal de la fonction publique, adjoints : 20.59 % du montant de l'indice brut terminal de la fonction publique, conseillers délégués : 3.69 % du montant de l'indice brut terminal de la fonction publique.

- dit que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 6531 du budget communal.

VOTE : OUI : 24 NON : 5 BLANC : 0

11 – Jury de la Cour d'Assises du département de la Vendée – Liste préparatoire de la liste annuelle des jurés pour l'année 2018

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le jury de la Cour d'Assises du département de la Vendée doit être renouvelé chaque année.

Il rappelle également que la désignation des jurés composant le jury d'Assises se fait par tirage au sort à partir de la liste électorale. Le tirage au sort doit se faire en séance publique lors d'une réunion du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire propose de procéder au tirage au sort d'un nombre de noms triple de celui fixé conformément aux dispositions de l'arrêté préfectoral n° 168/2017/DRLP en date du 27 mars 2017, soit 21 noms.

Vu le Code de Procédure Pénale et notamment la section 2, articles 254 à 267,

Vu la Loi n°78-888 du 28 juillet 1978, modifiant les articles 256 et suivants du Code de Procédure Pénale,

Vu la Loi n° 80-1042 du 23 décembre 1980, portant réforme de la procédure pénale relative à la prescription et au jury d'assises,

Vu le tableau officiel de la population du département de la Vendée ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 168/2017/DRLP en date du 27 mars 2017 fixant le nombre de jurés devant composer la liste annuelle du jury criminel de la Cour d'Assises du département de la Vendée pour l'année 2018 et notamment son article 3,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide que pour l'année 2018, suite au tirage au sort effectué à partir de la liste électorale et procédé publiquement par Monsieur le Maire, que la liste préparatoire à la liste du jury d'Assises se compose comme suit :

N°	NOM	NOM DE JEUNE FILLE	PRÉNOM	ADRESSE	DATE DE NAISSANCE	LIEU DE NAISSANCE
1	ARAN		Emmanuel, André	15 rue Edith Piaf	07/12/1974	Luçon
2	ANGIBAUD		Michel	18 rue du Lavoir	23/10/1955	La Roche sur Yon
3	GAUVRIT	GUIBERT	Jeanne	La Grande Blussière	15/03/1943	Aizenay
4	BARBEAU		Vincent, Gaëtan, Yvon, Albert	La Tricherie	20/11/1991	La Roche sur Yon
5	BARANGER		Patrick, Marcel, Jean	La Paponnière	15/03/1954	Sablé sur Sarthe
6	ZAKARIA		Benjamin, Jean-Louis Raymond	5 rue Georges Bonneau	07/08/1974	Chartres (28)
7	BOUDIN		Christian, Georges, Marcel	7 rue des Vergers	26/08/1945	Neufbourg (50)
8	BOUILLE	BOURGOIX	Noëlle	530 la Boule du Bois	17/02/1948	Gomont
9	BARREAU	VRIGNEAU	Viviane, Sylvie	La Petite Blussière	30/08/1966	Versailles
10		BENOIST	Laëtitia, Jocelyne	Le Bois	02/07/1991	Le Mans
11	CHEVALIER		Jovanny, Pascal	24 route de l'Anjormière	14/10/1991	La Roche sur Yon
12		COLLET	Claudine, Laurence	11 rue des Baliveaux	11/07/1967	Ermont (95)
13	GREAUD		Henri	13 impasse Maurice Ravel	24/07/1937	Beaufou
14		GUEUX	Nicolas, Paul, Bernard	4 impasse Maurice Ravel	23/02/1963	Montigny-lès-Metz
15		BERTHOME	Frédérique, Liliane	15 Résidence des Judices	08/03/1978	Challans
16	GALERNEAU	CHARRIER	Annette	1 rue du Bois Marie	13/04/1951	Simon-la-Vineuse
17	LOUINEAU		David, Dominique, Damien	167 B route de l'Anjormière	23/12/1981	La Roche sur Yon
18		AVRIL	Aurélie, Maryne, Liliane	Impasse des Quatre Rondes	07/04/1993	La Roche sur Yon
19	CHAUVIN		Didier, Hervé, Antoine	6 rue du Nid des Bois	22/05/1961	Les Sables d'Olonne
20		GROUSSEAU	Marie, Catherine, Nicole	La Riffaudière	10/12/1980	La Roche sur Yon
21	CHEVALLEREAU	BRUNET	Régine	7 impasse des Marteliers	23/10/1964	Sainte-Cécile

- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

12 - Convention SYDEV 2017.EFF.0031 – Réalisation d'un effacement de réseau électrique Rue du Château - Approbation et autorisation de signature

Monsieur Christophe GUILLET présente la convention transmise par le SyDEV portant réalisation d'une opération d'effacement de réseau électrique Rue du Château.

Il est précisé que ces travaux s'inscrivent dans le cadre de la politique de renouvellement urbain de ce quartier (sur le secteur OPAH-RU).

Le montant des travaux s'élève à 49 442 € TTC et la participation de la Commune s'élève à 24 133 €.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Entendu l'exposé de Monsieur Christophe GUILLET,

Vu la nécessité de procéder aux travaux d'effacement de réseau électrique Rue du Château,

Vu la convention n°2017.EFF.0031 transmise par le SYDEV,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve les termes de la convention n° 2017.EFF.0031 relative aux travaux d'effacement de réseau électrique Rue du Château, et fixant les modalités techniques et financières de cette opération.

- Accepte un montant total de travaux de 49 442 € TTC et le versement de la participation financière communale à hauteur de 24 133 €.

- Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que toutes pièces relatives à cette affaire.

VOTE :

OUI : 29

NON : 0

BLANC : 0

13 - Convention SYDEV 2017.ECL.0236 – Réalisation d'une opération d'éclairage public Rue du Château - Approbation et autorisation de signature

Monsieur Christophe GUILLET présente la convention transmise par le SYDEV portant réalisation d'une opération d'éclairage public Rue du Château.

Il est précisé que ces travaux s'inscrivent dans le cadre de la politique de renouvellement urbain de ce quartier sur le secteur OPAH-RU.

Le montant des travaux s'élève à 12 499 € TTC et la participation de la Commune s'élève à 5 208 €.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Entendu l'exposé de Monsieur Christophe GUILLET,

Vu la nécessité de procéder aux travaux d'éclairage public,

Vu la convention n°2017.ECL.0236 transmise par le SYDEV,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve les termes de la convention n° 2017.ECL.0236 relative aux travaux d'éclairage public Rue du Château et fixant les modalités techniques et financières de cette opération.
- Accepte un montant total de travaux de 12 499 € TTC et le versement de la participation financière communale à hauteur de 5 208 €.
- Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que toutes pièces relatives à cette affaire.

VOTE : **OUI : 29** **NON : 0** **BLANC : 0**

14 - Convention SYDEV 2017.EFF.0032 – Réalisation d'un effacement de réseau électrique Rue Gobin - Approbation et autorisation de signature

Monsieur Christophe GUILLET présente la convention transmise par le SYDEV portant réalisation d'une opération d'effacement de réseau électrique Rue Gobin.

Il est précisé que ces travaux s'inscrivent dans le cadre de la politique de renouvellement urbain de ce quartier (sur le secteur OPAH-RU).

Le montant des travaux s'élève à 116 951 € TTC et la participation de la Commune s'élève à 39 819 €.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Entendu l'exposé de Monsieur Christophe GUILLET,

Vu la nécessité de procéder aux travaux d'effacement de réseau électrique Rue Gobin,

Vu la convention n° 2017.EFF.0032 transmise par le SYDEV,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve les termes de la convention n° 2017.EFF.0032 relative aux travaux d'effacement de réseau électrique Rue Gobin, et fixant les modalités techniques et financières de cette opération.
- Accepte un montant total de travaux de 116 951 € TTC et le versement de la participation financière communale à hauteur de 39 819 €.
- Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que toutes pièces relatives à cette affaire.

VOTE : **OUI : 29** **NON : 0** **BLANC : 0**

15 - Convention SYDEV 2017.ECL.0252 – Réalisation d'une opération d'éclairage public Rue Gobin - Approbation et autorisation de signature

Monsieur Christophe GUILLET présente la convention transmise par le SYDEV portant réalisation d'une opération d'éclairage public Rue Gobin.

Le montant des travaux s'élève à 30 712 € TTC et la participation de la Commune s'élève à 12 797 €.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Entendu l'exposé de Monsieur Christophe GUILLET,
Vu la nécessité de procéder aux travaux d'éclairage public,

Vu la convention n°2017.ECL.0252 transmise par le SYDEV,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve les termes de la convention n° 2017.ECL.0252 relative aux travaux d'éclairage public Rue Gobin et fixant les modalités techniques et financières de cette opération.

- Accepte un montant total de travaux de 30 712 € TTC et le versement de la participation financière communale à hauteur de 12 797 €.

- Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que toutes pièces relatives à cette affaire.

VOTE : OUI : 29 NON : 0 BLANC : 0

16 - Lancement d'un projet d'aménagement commun en partenariat avec Vendée Habitat sur des fonds de jardin rue du Docteur Ferry Wilczek

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune a fait acquisition le 12 avril 2016 de la parcelle BC n°32 d'une superficie de 1204m², située 16 rue du Docteur Ferry Wilczek, après acceptation du Conseil Municipal par délibération du 15 décembre 2015.

La vente de 204 m² de la partie bâtie de cette propriété a été approuvée par délibération du Conseil Municipal du 25 octobre 2016. La Commune est ainsi restée propriétaire d'un fond de jardin de plus de 804 m².

Monsieur le Maire rappelle d'autre part que la commune, suite à l'accord du Conseil Municipal par délibération du 28 mars 2017, est en voie d'acquisition, par l'intermédiaire d'un échange avec Monsieur CROCHET, des parcelles BC n°35 et BC n°36 d'une superficie totale de 626m². Ces parcelles jouxtent la parcelle BC n°32 acquise par la commune comme exposé préalablement.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune est d'ores et déjà propriétaire de la parcelle BC n°34 d'une superficie de 124 m². Cette parcelle est contiguë aux propriétés acquises ou en cours d'acquisition.

Monsieur le Maire précise enfin qu'une partie du domaine public constitué d'une bande enherbée constructible (zonage UB) est située le long de propriété BC n°32. Actuellement intégrée à la place de la Petite Chapelle, cette bande enherbée n'est toutefois pas utilisée. Il serait donc possible de transférer cet espace au sein du domaine privé de la commune afin de compléter l'unité foncière constituée des parcelles BC n°32, 34, 35 et 36. L'ajout de cette espace permettrait ainsi d'obtenir un périmètre opérationnel suffisamment important (environ 2 940 m²) pour une opération d'aménagement et de garantir l'accès pour la desserte des parcelles en fond de jardin situées en arrière du projet.

Dans ce contexte, la commune d'Aizenay et Vendée Habitat se sont rapprochés afin d'envisager le montage d'une opération conjointe. Une étude de faisabilité de l'aménagement de ce site est actuellement en cours et prévoit la construction d'un centre médico-psychologique

(déplacement du centre actuel) et la création de logements locatifs à loyers modérés organisés autour d'une placette centrale.

L'aménagement proposé devra également anticiper d'éventuels aménagements des fonds de jardins privatifs situés en arrière et une possible liaison vers l'impasse des Quatre Rondes (emplacement réservé existant au PLU).

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Accepte le lancement d'un projet d'aménagement commun en partenariat avec Vendée Habitat sur des fonds de jardin rue du Docteur Ferry Wilczek tel qu'exposé ci-dessus;

- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

VOTE : OUI : 29 NON : 0 BLANC : 0

17 – Examen des demandes de subventions OPAH-RU – Opération façades

Monsieur Christophe GUILLET rappelle que l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) a été lancée suite à la signature d'une convention partenariale d'OPAH-RU entre la commune, le Conseil Départemental (délégataires des aides ANAH) et la Commune d'AIZENAY fixant des objectifs qualitatifs et quantitatifs de l'OPAH-RU.

Les objectifs quantitatifs visent à la réhabilitation ou à la remise sur le marché de 25 logements, dont :

- 10 logements de propriétaires bailleurs,
- 15 logements de propriétaires occupants.

Le budget prévisionnel des aides aux travaux est estimé à 550 565 € pour les 5 ans de l'opération.

En parallèle aux aides apportées par l'ANAH et le Conseil Départemental de la Vendée, la Commune d'Aizenay a décidé de s'engager pour l'ensemble des logements situés au sein du périmètre :

- à la mise en place d'une opération Façades et Clôtures ;
- à promouvoir et financer en partie la réalisation de diagnostics énergétiques et les travaux visant à améliorer l'isolation thermique.

Cette aide complémentaire est plafonnée à 25 000 € par an sur 5 ans.

Monsieur Christophe GUILLET explique que, dans le cadre de l'OPAH-RU, 2 dossiers de demande de propriétaires souhaitant réaliser des travaux de façade sont désormais complets.

Il rappelle que ces aides sont principalement communales et qu'il convient au Conseil municipal de délibérer pour approuver leur attribution.

Il présente les 2 dossiers de demande d'aides aux travaux de façades :

N°	Demandeur	Adresse du Projet	Nb de prime	Montant total des devis	Montant retenu	Aide plafonnée à :	Montant subvention commune d'Aizenay (40%)
-----------	------------------	------------------------------	----------------------------	--	---------------------------	-----------------------------------	---

F4	GUIET Florian 14 rue Gobin AIZENAY	14 rue Gobin AIZENAY	1	24 414,78 €	16 090,64 €	2 500,00 €	2 500,00 €
F5	GROIZARD Jean et Armel Le Brisard 44270 MACHECOUL	8 rue du Maréchal Foch AIZENAY	1	8 004,20 €	8 004,20 €	5 000,00 €	3 201,68 €
		TOTAL	2	32 418,98 €	24 094,84 €	7 500,00 €	5 701,68 €

Monsieur Christophe GUILLET précise que le paiement ne pourra être effectué que si la réalisation est conforme au projet décrit dans la demande, après acquittement des factures.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Vu la délibération du Conseil Municipal du 29 septembre 2015 validant le principe et le périmètre de l'OPAH-RU,

Vu l'avis favorable de la commission locale d'amélioration de l'habitat du 23 février 2016,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 1^{er} mars 2016 portant lancement de l'OPAH-RU et validant l'aide communale dans le cadre de l'opération façades et clôtures,

Vu la convention d'opération relative à l'OPAH-RU du centre-ville d'Aizenay signée le 4 avril 2016,

Vu l'avis favorable du Comité Technique OPAH-RU du 24 octobre 2016,

Vu l'avis favorable de la commission urbanisme du 16 février 2017,

Considérant les demandes de subventions présentées ci-dessus,
Entendu l'exposé de Monsieur Christophe GUILLET,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Valide les demandes de subventions ci-dessus présentées,
- Dit que ces subventions seront versées que si la réalisation est conforme au projet décrit dans la demande, après acquittement des factures,
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

VOTE : OUI : 29 NON : 0 BLANC : 0

18 – Acquisition d'un reliquat de la Voirie desservant le Village de la Paponnière

Monsieur Philippe CLAUTOUR informe le Conseil Municipal que par délibération en date du 28 février 2017, la Commune a acquis pour l'euro symbolique la parcelle cadastrée A 1836, correspondant à la voirie desservant le Village de la Paponnière.

Lors des opérations de bornage, il a été constaté qu'il était nécessaire pour la Commune d'acquérir une petite partie de la parcelle cadastrée A 453b d'une superficie de 39 m², également utilisée par de nombreux usagers.

Afin de régulariser cette situation, il a été proposé à ces propriétaires d'acquérir cette voirie pour l'euro symbolique.

En date du 7 avril 2017, ils ont donné leur accord pour céder cette voirie à la Commune.

Il est précisé que les frais d'acte régularisant cette situation seront à la charge de la Commune ainsi que les frais de bornage.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'en délibérer.

Vu la proposition faite par la Commune, d'acquérir cette voirie cadastrée A 453 b d'une superficie de 39 m², pour l'euro symbolique,

Vu l'acceptation en date du 7 avril 2017 des propriétaires de céder à la Commune cette voirie cadastrée A 453b d'une superficie de 39 m², pour l'euro symbolique,

Entendu l'exposé de Monsieur Philippe CLAUTOUR,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve l'acquisition par la Commune du reliquat de la voirie du Village de la Paponnière, cadastrée A 453 b d'une superficie de 39 m², à l'euro symbolique,

-Dit que les frais d'acte régularisant cette situation seront à la charge de la Commune ainsi que les frais de bornage.

- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

VOTE : **OUI : 29** **NON : 0** **BLANC : 0**

19 - Puyfraud 4 – Demande de transfert des voies et espaces communs dans le domaine public

Monsieur Christophe GUILLET informe l'assemblée que l'aménageur du lotissement le Puyfraud 4, la SARL VENDEE LOTI, a demandé le transfert des voies et espaces communs du lotissement dans le domaine public.

Les services techniques se sont déplacés sur site le 2 décembre 2016 et ont émis un avis technique positif.

La commission urbanisme du 16 février 2017 a également émis un avis favorable.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'accepter le transfert des voies et espaces communs du lotissement le Le Puyfraud 4, au regard de l'avis des services techniques et selon l'avis de la Commission Urbanisme.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Vu l'avis favorable de la Commission Urbanisme en date du 16 février 2017,

Entendu l'exposé de Monsieur Christophe GUILLET,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Accepte le transfert des voies et espaces communs du lotissement le Puyfraud 4 dans le domaine public à partir du 1^{er} juin 2017 ;
- Les frais d'acte seront à la charge du lotisseur,
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

VOTE : OUI : 29 NON : 0 BLANC : 0

20 - Création d'un emploi contractuel saisonnier pour l'entretien des bâtiments communaux – Filière technique (hygiène et propreté)

Monsieur Emmanuel GARNON informe le Conseil Municipal qu'il convient de créer un emploi contractuel pour l'entretien des bâtiments communaux afin de remplacer les agents affectés à la piscine d'avril à octobre.

Monsieur Emmanuel GARNON propose de créer un emploi contractuel, catégorie C, filière technique, à temps non complet, soit à 17h50 hebdomadaire.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Vu la loi n° 86-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 3 alinéa 2,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Entendu l'exposé de Monsieur Emmanuel GARNON,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Décide de créer un emploi contractuel à temps non complet, pour une durée hebdomadaire de 17h50 (durée maximale de 12 mois pendant une même période de 18 mois consécutifs), dans le cadre de la filière technique, pour l'entretien des bâtiments communaux.
- Dit que la rémunération sera fixée en référence aux cadres d'emploi de la filière technique.
- Autorise Monsieur le Maire à recruter un agent contractuel pour pourvoir à cet emploi et à signer le contrat de recrutement correspondant.
- Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales de l'agent nommé dans l'emploi ci-dessus créé est inscrit au budget de l'exercice en cours.
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

VOTE : OUI : 29 NON : 0 BLANC : 0

QUESTION ORALE

« Monsieur le Maire,

Delphine, Florian, Priscillia... Par trois fois des salariés mis à disposition de la Commune d'Aizenay par le groupement d'Employeurs Familles Rurales se sont retrouvés en situation de devoir quitter leur poste auprès des services enfance ou jeunesse de la commune après avoir

rencontré des difficultés ou des entraves avec les services municipaux dans l'exercice de leur travail et de leurs responsabilités.

Cette succession de situations interroge fortement les parents et les jeunes de notre commune. C'est en leur nom qu'en notre qualité d'élus il nous revient de vous interpellier à ce sujet.

A l'heure où la commune lance une enquête sur la jeunesse et va élaborer de nouvelles orientations en direction des jeunes, cela nous amène à vous interroger sur les modalités de mise à disposition de ces personnels d'animation et sur la pertinence de poursuivre à faire appel à ce groupement d'employeurs.

Ce service ne devrait-il pas être entièrement animé par des agents municipaux ou communautaires ? »

Réponse

Monsieur le maire répond que les personnes employées par l'antenne jeunesse sont directement sous la responsabilité du groupement d'employeurs. Florian sait pourquoi il est parti.

Pierre a souhaité s'occuper d'enfants plus jeunes. Florent remplace actuellement Pierre. Priscillia a souhaité ne pas reprendre son poste et a décidé de partir. Priscillia est toujours remplacée à titre temporaire par Charlotte. Si Priscillia avait décidé de revenir elle serait revenue dans la plénitude de ses fonctions. Monsieur le Maire explique qu'il n'a pas d'autres commentaires. Les situations sont très différentes les unes des autres. Monsieur le maire se dit outré de lire ça et indique que c'est absolument faux. Certes c'est une question qui s'est posée mais nous sommes dans un territoire agrandi avec des choses qui se feront ou pas et qui ne dépendent pas d'Aizenay. Aujourd'hui ce sujet n'a pas été abordé du tout au niveau de la Communauté de Communes Vie et Boulogne. On n'a pas demandé aux gens de s'arrêter et ceux qui disent le contraire se trompent.

Ville d'Aizenay
Séance levée à 23h05

À Aizenay,
Le secrétaire de séance,
Marcelle TRAINÉAU